

Note pratique

Ciblage de la pauvreté, égalité des sexes et autonomisation dans le cadre de la conception des projets

Genre, ciblage et inclusion sociale



Les **Notes pratiques** sont rédigées par la **Division des politiques et du conseil technique** du FIDA. Elles proposent des suggestions et indications concrètes à l'intention des chargés de programme de pays, des équipes de conception des projets et des partenaires d'exécution pour les aider à concevoir et exécuter les programmes et projets.

Elles présentent, sous un angle technique et pratique, des approches, des méthodes, des modèles et des composantes de projet spécifiques qui ont été éprouvés et peuvent être recommandés en vue de l'exécution et de la reproduction à plus grande échelle. Les exemples de bonnes pratiques et les études de cas peuvent être utilisés comme modèles dans leur domaine thématique particulier.

Les **Notes pratiques** fournissent aussi des outils pour concevoir et exécuter des projets en s'inspirant des meilleures pratiques observées sur le terrain. Elles aideront les équipes à mettre en œuvre les recommandations spécifiques contenues dans les politiques opérationnelles du FIDA, à appliquer les règles en matière de projets et à utiliser les outils de financement.

Les **Notes pratiques** sont des documents évolutifs qui seront régulièrement actualisés à partir de l'expérience acquise et des retours d'information. Vos observations ou suggestions seront particulièrement appréciées. Veuillez, le cas échéant, contacter l'une des personnes mentionnées ci-après.

Autrice

Maria Hartl

Spécialiste technique principale, genre et inclusion sociale
Division des politiques et du conseil technique
courriel: gender@ifad.org

Remerciements

Cette note pratique a été rédigée par Ndaya Beltchika, en collaboration avec Jeanette Cooke, Judith D'Souza, Catherine Hill et Helen Lackner. Maria Hartl, en collaboration avec Valentina Camaleonte, Beatrice Gerli, Anja Rabezahary, Silvia Sperandini, Elizabeth Ssendiwala et Anita Kelles Viitanen, a apporté sa contribution et son soutien technique à sa mise au point.

Des remerciements vont également aux personnes ayant réalisé l'examen par les pairs, à savoir: Jonathan Agwe, Robert Delve, Khadija Nene Doucoure, Norman Messer, Mattia Prayer Galletti et Glayson Ferrari Dos Santos.

Maria-Elena Mangiafico a assuré l'appui éditorial, a établi la présentation et a été en charge de la coordination générale tout au long de l'élaboration de cette publication.

Contact

Maria-Elena Mangiafico

Chargée de la gestion des savoirs et des dons
Division des politiques et du conseil technique
courriel: PTAKMmailbox@ifad.org

Août 2017

Table des matières

Acronymes	iv
Introduction	1
Approche adoptée par le FIDA en matière de ciblage, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	1
Stades, étapes et outils de conception	3
Identification.....	4
Conception.....	4
Examen	13
Conclusion	15
Annexe 1. Outils	16
Outil 1: Mandat du spécialiste du ciblage et du genre dans le cadre de la mission de conception du projet	16
Outil 2: Contenu de l'analyse de la pauvreté et des moyens d'existence axée sur le genre.....	18
Outil 3: Liste de vérification relative au ciblage pour la conception de projets	20
Outil 4: Liste de vérification relative au genre pour la conception de projets	22
Outil 5: Mandat du spécialiste du ciblage et du genre de l'unité de gestion du projet.....	23
Outil 6: Évaluation de la prise en compte des questions de genre dans le cadre logique et les indicateurs.....	25
Outil 7: Prise en considération du ciblage, du genre et de l'autonomisation des femmes dans le rapport de conception du projet et le document de travail	27
Annexe 2. Exemples	29
Exemple 1: Groupes socioéconomiques – Programme d'appui au financement rural, Mozambique, 2013	29
Exemple 2: Profil des groupes cibles du Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales, Ouganda, 2014.....	30
Exemple 3: Portée des activités de projet par groupe socioéconomique, dans le cadre du Programme de production agricole durable au Malawi, 2016	33
Exemple 4: Activités de ciblage visant à renforcer les aspects techniques de la conception des projets	34
Exemple 5: Liste de vérification du FIDA relative au ciblage, telle qu'appliquée dans le cadre du Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales en Ouganda	39
Exemple 6: Liste de vérification du FIDA relative au genre, telle qu'appliquée dans le cadre du Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales en Ouganda	41
Exemple 7: Activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	43
Exemple 8: Approches visant à transformer les rapports entre les sexes dans les projets	45
Exemple 9: Activités d'intégration et de ciblage des questions d'égalité des sexes visant à renforcer les aspects opérationnels de l'exécution des projets.....	46

Acronymes

SACCO	coopérative d'épargne et de crédit
UGP	unité de gestion de projet
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine et syndrome d'immunodéficience acquise

Introduction

La présente note pratique fournit des orientations sur la prise en compte du ciblage de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la conception des projets du FIDA, des travaux préparatoires à la rédaction du rapport, en passant par la mission de conception.

Elle vise à aider le personnel, les consultants et les partenaires du FIDA à repérer et à analyser les problèmes de pauvreté propres au contexte, à élaborer des stratégies en matière de ciblage et de genre éclairées, tout en veillant à ce qu'elles soient intégrées dans la conception des projets. Le marqueur de l'égalité des sexes est utilisé pour évaluer la prise en compte des questions de genre dans les projets soutenus par le FIDA au stade de la conception.

La présente note est accompagnée d'un aperçu général, qui examine le contexte de développement et la justification du ciblage, l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les projets soutenus par le FIDA. Une seconde note pratique s'intéresse à la prise en compte du ciblage et de la problématique femmes-hommes au cours de l'exécution du projet.

Approche adoptée par le FIDA en matière de ciblage, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

Les politiques du FIDA en matière de ciblage (2008), sur les peuples autochtones (2009) et en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (2012) donnent des orientations générales pour aider le personnel et les consultants à intégrer ces questions dans la conception et l'exécution des projets. Les méthodologies, les enseignements et les outils clés qui appuient les travaux dans ces domaines sont disponibles sur le site web du FIDA¹.

Les principes en matière de ciblage, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes appliqués dans les projets appuyés par le FIDA sont les suivants:

- utiliser des approches participatives pour veiller à ce que les diverses voix des ruraux pauvres soient entendues sur un pied d'égalité;
- travailler avec tous les membres du ménage pour définir une vision unificatrice du ménage en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le bien-être et d'augmenter les revenus, ainsi que pour lutter contre les rôles et relations discriminatoires;
- permettre aux ruraux, femmes et aux hommes, de gérer leur propre développement en leur conférant le pouvoir de décision sur l'utilisation des fonds et la sélection des prestataires de services;
- recourir à des quotas pour la participation à des groupes, et à des mesures de facilitation, comme la formation;
- collaborer avec les dirigeants et les hommes pour promouvoir l'égalité des sexes et le changement de comportement;
- travailler en partenariat:
 - tant au niveau local qu'international, notamment avec les institutions publiques et les organismes d'exécution, pour créer un environnement politique, institutionnel et culturel propice à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale;

¹ Égalité des sexes, voir: <https://www.ifad.org/fr/gender>.

Ciblage, voir: www.ifad.org/targeting/index.htm.

Peuples autochtones, voir: <https://www.ifad.org/fr/indigenous-peoples>.

Jeunes, voir: <https://www.ifad.org/fr/youth>.

- avec les organismes de développement qui fournissent un appui à ceux qui sont hors de portée des projets soutenus par le FIDA pour répondre aux besoins des plus démunis, notamment en matière d'aide humanitaire ou de développement social, comme les programmes de santé ou de protection sociale;
- Améliorer les contributions à la sensibilisation, à l'apprentissage et à la gestion des savoirs.



©FIDA/Susan Beccio
Ouganda – Projet de développement de la production d'huile végétale

Stades, étapes et outils de conception

Le tableau 1 résume les mesures qui doivent être prises pour recenser et aborder les questions relatives au ciblage et à l'égalité des sexes lors de la conception des projets, la manière dont il convient de le faire et à qui incombe cette tâche. Il met en évidence les principales étapes à suivre et les outils pertinents disponibles. Les annexes 1 et 2 fournissent respectivement des outils et des exemples à l'appui de ces mesures.

Tableau 1. Prise en compte du ciblage, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la conception des projets: stades, étapes et outils

Stade de la conception	Étapes	Outils	Responsabilité
1. Identification	Inclure les questions de ciblage et d'égalité des sexes dans: <ul style="list-style-type: none"> le programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats la note de stratégie de pays les discussions préliminaires avec le gouvernement sur l'élaboration de la note conceptuelle du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Orientations sur le programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Chargé de programme de pays (CPP), bureau de pays du FIDA
2. Conception	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce qu'un spécialiste du ciblage et du genre participe à la mission de conception du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Mandat du spécialiste du ciblage et du genre (annexe 1, outil 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste du ciblage et du genre, CPP
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une analyse de la pauvreté et des moyens d'existence axée sur le genre 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle d'analyse (annexe 1, outil 2) 	
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de ciblage générale avec: <ul style="list-style-type: none"> profils de groupes cibles mécanismes de ciblage 	<ul style="list-style-type: none"> Liste de vérification relative au ciblage (annexe 1, outil 3) Pyramide des profils de groupes cibles (annexe 2, exemple 3) 	
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un modèle de stratégie axée sur le genre, en recensant les possibilités de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au moyen d'activités de projet et de services d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> Liste de vérification relative au genre (annexe 1, outil 4) 	
	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les modalités de mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre: <ul style="list-style-type: none"> effectif et partenaires coût et financement suivi-évaluation, cadre logique et indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Mandat du spécialiste du ciblage et du genre dans l'unité de coordination/gestion de projet (annexe 1, outil 5) Évaluation de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre logique et les indicateurs (annexe 1, outil 6) 	
	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger des documents de conception de projet sur les questions de ciblage et de genre: <ul style="list-style-type: none"> aide-mémoire pour les missions rapport de conception du projet et annexes document de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Options pour intégrer les questions de ciblage et de genre dans le rapport de conception du projet (annexe 1, outil 7) 	
3. Examen	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer le ciblage et la prise en considération de la problématique femmes-hommes dans la conception du projet à l'aide des marqueurs 	<ul style="list-style-type: none"> Marqueur de l'égalité des sexes du FIDA (annexe 1, outil 8) 	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste du ciblage et du genre, CPP, Division des politiques et du conseil technique, équipe chargée des questions relatives au genre et groupe assurance qualité

Identification

La question du ciblage et du genre dans les programmes d'options stratégiques pour les pays axés sur les résultats et les notes de stratégie de pays

Le programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats définit un cadre indicatif pour les opérations du FIDA dans un pays donné à moyen terme. L'analyse de la pauvreté rurale et du profil des groupes cibles, qui prend en compte la question du genre et les jeunes, est au fondement de l'élaboration du portefeuille de pays. Les problèmes de ciblage et de genre sont repérés à partir de sources de données secondaires, de précédents projets soutenus par le FIDA, d'entretiens avec des informateurs clés au niveau national et de certaines études de référence, si nécessaire. Les stratégies sont définies en fonction des besoins prioritaires du secteur rural, ainsi que des politiques publiques et des initiatives des institutions et de la société civile. Dans le cadre du programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats, les questions relatives au ciblage et au genre sont abordées dans les sections suivantes: contexte national; cadre stratégique national du FIDA; dossier clé 4 sur les groupes cibles potentiels, leurs enjeux prioritaires et la manière dont le programme de pays pourrait y répondre (y compris la ventilation par sexe, âge et statut autochtone, le cas échéant); et l'appendice, comprenant les notes conceptuelles relatives aux projets et aux dons qui déterminent les réserves d'investissement pour la période du programme en question.

Dans certains pays, au lieu d'un programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats, une note de stratégie de pays est élaborée. Cette note décrit les objectifs que le FIDA prévoit d'aider le pays à réaliser à court et à moyen terme. Même s'il s'agit d'un document succinct, la note devrait recenser les problèmes rencontrés dans le contexte de la pauvreté rurale en matière de ciblage et d'égalité femmes-hommes, ainsi que les stratégies et les résultats respectifs.

Conception

Participation d'un spécialiste du ciblage et du genre à la mission de conception du projet

Les projets ont de meilleures chances d'atteindre leurs objectifs lorsque les questions relatives au ciblage et à l'égalité des sexes sont prises en compte dès la conception, voire à l'étape d'élaboration de la note conceptuelle. Plus particulièrement, il est essentiel de comprendre et d'établir le profil du groupe cible. Pour ce faire, il convient d'inclure dans l'équipe de conception du projet un spécialiste du ciblage et du genre expérimenté. Un modèle de mandat du spécialiste est présenté en tant qu'outil 1 de l'annexe 1 et peut être adapté au contexte spécifique de la conception d'un projet.

Activités au stade de la conception des projets

Une analyse de la pauvreté et des moyens d'existence axée sur le genre²

Idéalement, une analyse de la pauvreté et des moyens d'existence des ruraux pauvres axée sur le genre doit être effectuée avant la première mission pour guider la conception du projet dès le début. Ceci est particulièrement important lorsque le projet s'inscrit dans un contexte nouveau, que ce soit sur le plan du pays, de la région géographique ou du contexte thématique (finance rurale, petits réseaux d'irrigation, chaînes de valeur, etc.). Dans la pratique, cette analyse est souvent réalisée dans le cadre de la première mission, lors de laquelle les contraintes de temps et de ressources signifient généralement qu'il s'agit d'une analyse préliminaire qui servira de support au démarrage et à l'exécution du projet.

² Voir également le webinaire du FIDA intitulé *Practical tips on how to conduct livelihoods and gender analysis* (Conseils pratiques pour mener une analyse des questions de genre et des moyens d'existence).

Powerpoint www.slideshare.net/ifad/practical-tips-on-how-to-conduct-livelihoods-and-gender-analysis;
vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=08gt80hlt8U&feature=youtu.be>.

L'analyse vise à comprendre la diversité sociale dans sa complexité, les inégalités entre les sexes et les différentes dimensions de la pauvreté rurale dans le cadre de l'axe thématique du projet. Les rôles des institutions nationales et rurales et le contexte politique sont également examinés. Les échanges avec les groupes cibles potentiels et les institutions locales sont essentiels pour permettre aux ruraux pauvres de définir ce qu'ils entendent par pauvreté et d'expliquer les défis auxquels ils sont confrontés, comment ils envisagent de les surmonter et quels résultats ils souhaitent atteindre en matière de développement.

L'analyse comprend des consultations participatives avec les principales parties prenantes et des visites sur le terrain. Elle est complétée par des données secondaires sur les ruraux pauvres, le thème et la zone du projet. L'outil 2 de l'annexe 1 présente une liste de sujets génériques à aborder dans l'analyse.

Les résultats de l'analyse de la pauvreté et des moyens d'existence servent de base à l'établissement et à l'affinement des profils des groupes cibles et des stratégies préliminaires en matière de ciblage et de genre. Au cours de ce processus, il est important que le spécialiste du ciblage et du genre collabore étroitement avec les autres membres de l'équipe pour échanger des idées et renforcer la compréhension entre secteurs. Cela facilite la conception des projets de développement intégrés, qui mettent l'accent sur un ciblage efficace et la prise en considération des questions de genre.

Sources secondaires

Les sources d'information secondaires potentielles sur la pauvreté rurale, l'égalité des sexes, les jeunes et les peuples autochtones comprennent: la conception, la supervision, l'examen à mi-parcours et les rapports d'achèvement des précédents projets exécutés par le FIDA dans le même pays ou la même zone géographique et portant sur le même thème; le programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats, les notes conceptuelles de projet ou la note de stratégie de pays; l'évaluation du programme de pays et les évaluations des projets et des performances pertinentes du Bureau indépendant d'évaluation du FIDA; les études de cas et les analyses de la pauvreté et des moyens d'existence antérieures réalisées dans le domaine du projet; les statistiques et données nationales; les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement sur le développement humain et les statistiques types des Nations Unies sur le pays; les évaluations de la pauvreté par pays de la Banque mondiale; les enquêtes démographiques et sanitaires; l'analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité du Programme alimentaire mondial; et les informations sur les pays et projets émanant d'autres organismes de développement opérant dans la même zone.

Recherches préliminaires dans le cadre de la mission

Les visites sur le terrain sont essentielles pour garantir que les ruraux pauvres participent à la conception des projets et pour approfondir les connaissances fondées sur les données secondaires. Les activités comprennent des échanges avec les autorités locales, des réunions avec les communautés et les organisations (y compris le secteur privé), des discussions de groupe et des entretiens individuels. Il s'agit de l'étape la plus importante dans la conception de stratégies en matière de ciblage et de genre, qui vise à écouter activement les femmes, les hommes, les jeunes et les peuples autochtones pauvres et à veiller à ce que l'analyse tienne compte des questions de genre.

Le guide de terrain de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture intitulé Analyse sociale pour les projets d'investissement agricole et rural énumère les outils participatifs qui peuvent être utilisés pour interagir avec les ruraux pauvres et les institutions locales³. Ces outils comprennent notamment le classement par niveau de richesse, une matrice des moyens d'existence, une analyse des problèmes, un calendrier saisonnier et une matrice de la division du travail entre les sexes, de l'accès aux ressources et de leur contrôle, et de la prise de décision. Il convient de choisir les outils les plus pertinents pour le contexte local et le projet en cours de conception, en fonction des contraintes de temps au cours d'une mission. L'exemple 1 de l'annexe 2 montre comment le classement par niveau de richesse a été appliqué dans un projet appuyé par le FIDA.

³ Pour plus d'informations, consulter le document suivant: Analyse sociale pour les projets d'investissement agricole et rural, guide de terrain, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2011, p. 43-75. Voir: www.fao.org/docrep/014/i2816e/i2816e00.htm.

Les principales parties prenantes à consulter au niveau national ou local sont les spécialistes des ministères compétents (agriculture, égalité des sexes, planification, ressources naturelles, jeunes, affaires autochtones, etc.), les organismes de développement, les organisations de la société civile, les organisations et réseaux de producteurs, les universitaires et le secteur privé.

Établissement des caractéristiques des groupes cibles

Le processus d'identification des groupes cibles devrait:

- Mettre l'accent sur les ruraux vivant dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui peuvent tirer parti des possibilités offertes par le projet.
- Combiner les différentes dimensions de la pauvreté pour définir les groupes cibles (voir encadré 1) et leurs sous-catégories (voir encadré 2).
- Prendre les devants: repérer les divers groupes sociaux de la région et, par la suite, sensibiliser ceux qui disposent du moins d'actifs et de possibilités, en particulier les groupes marginalisés comme les peuples autochtones, et déterminer leurs besoins et leurs priorités.
- Prendre en compte les différences liées aux collectivités locales: castes, ethnicité et minorités.
- Donner la priorité aux femmes, aux jeunes femmes et aux jeunes hommes au sein des différents groupes cibles afin de déterminer leurs besoins différenciés et les possibilités en matière d'égalité, d'efficacité et d'impact.
- Élaborer une typologie des différentes catégories de ménages de la population cible fondée sur un ensemble de critères pertinents.

Les profils des groupes cibles comprennent généralement les caractéristiques de la pauvreté, les mécanismes d'adaptation, les besoins prioritaires et les estimations du nombre de ménages et de personnes (voir l'exemple 2 de l'annexe 2).

Encadré 1. Exemples de groupes cibles

- Groupes situés dans les zones géographiques les plus pauvres
- Exploitations agricoles de taille inférieure à un certain seuil
- Groupes appartenant à un milieu socioéconomique pauvre ou le plus pauvre
- Groupes confrontés à l'insécurité alimentaire
- Groupes dont la survie dépend de revenus issus de travaux occasionnels
- Groupes dont les rémunérations en espèces sont inférieures à un niveau donné
- Ménages dirigés par une femme
- Groupes faisant face à un endettement, avec ou sans obligation de travail
- Jeunes/personnes âgées
- Personnes handicapées
- Peuples autochtones

Analyse de la portée des activités proposées auprès des groupes cibles

Les interventions proposées dans le cadre du projet devraient être examinées, en collaboration avec les autres membres de l'équipe, pour veiller à ce qu'elles répondent aux besoins et aux priorités du groupe cible (voir l'exemple 3 de l'annexe 2). Si nécessaire, des mesures supplémentaires devraient être définies pour élargir ou renforcer la portée du projet pour viser des groupes qui, sans cela, n'y participeraient pas (en particulier les pauvres, les femmes et les jeunes) et favoriser certaines stratégies de développement des moyens d'existence.

Conception d'une stratégie de ciblage⁴

La liste de vérification relative au ciblage (outil 3 de l'annexe 1) aide à orienter la réflexion sur la façon dont les questions de ciblage sont prises en compte dans la conception des projets (elle est incluse dans le rapport de conception du projet). En plus de la définition du groupe cible, telle que décrite dans la section ci-dessus, la stratégie comprend des mécanismes de ciblage pour permettre au groupe cible visé de participer au projet et d'en tirer profit. L'exemple 4 de l'annexe 2 présente différents mécanismes de ciblage et l'exemple 5 montre la manière dont la liste de vérification peut être appliquée à un projet.

Les mécanismes de ciblage comprennent:

- **Le ciblage géographique** – sélectionner les zones les plus pauvres d'un pays ou d'une région. Il s'agit d'un moyen efficace de viser les populations pauvres dans les projets qui ne sont pas de portée nationale;
- **Le ciblage direct** – lorsque des mesures spécifiques sont nécessaires pour acheminer des services et des ressources vers des membres ou des groupes spécifiques de la communauté qui, sans cela, ne bénéficieraient pas des activités du projet;
- **L'autociblage** – lorsque les biens et services répondent aux priorités, aux actifs, aux capacités et aux stratégies de subsistance des groupes cibles recensés, sans qu'aucune intervention spécifique soit nécessaire. Il est important d'éviter l'accaparement des ressources par les élites en veillant à ce que ces activités et services ne soient pas dans l'intérêt des personnes économiquement ou socialement plus aisées;
- **Les mesures d'autonomisation** – lorsqu'il est nécessaire de renforcer la capacité et la confiance en soi de ceux qui ont moins de voix et de pouvoir pour leur permettre d'exprimer leurs besoins et de participer à la planification, à la prise de décision et aux activités du projet. Cela peut se faire par l'intermédiaire de campagnes d'information et de communication, de mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance et d'un appui organisationnel;
- **Les mesures de facilitation** – visent à encourager les parties prenantes et les partenaires à créer un environnement politique et institutionnel propice au développement en faveur des pauvres, à la participation communautaire, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des groupes vulnérables;
- **Les mesures procédurales** – visent à faciliter la transparence des procédures administratives et à éliminer les obstacles fortuits qui peuvent entraver l'inclusion sociale et l'égalité des sexes.

⁴ Voir aussi le webinaire du FIDA intitulé *Practical tips on preparing targeting and gender strategies*. Powerpoint: <http://www.slideshare.net/ifad/practical-tips-on-preparing-targeting-and-gender-strategies>.



©FIDA/GMB Akash
Bangladesh – Projet de microfinance pour les petits agriculteurs et les agriculteurs marginaux

Conception d'une stratégie axée sur le genre

Une stratégie en matière d'égalité des sexes devrait aborder les questions de genre en lien avec le groupe cible et l'axe thématique du projet. La liste de vérification relative au genre (outil 4 de l'annexe 1) aide à orienter le travail de l'équipe de conception du projet en ce qui concerne la prise en considération de la problématique femmes-hommes. L'exemple 6 de l'annexe 2 montre l'application de la liste de vérification à un projet.

Une stratégie d'un projet axée sur le genre doit comprendre les principaux éléments suivants:

- une analyse tenant compte de la problématique femmes-hommes du groupe cible proposé et des moyens d'existence liés à l'axe thématique du projet, tels que l'irrigation, les chaînes de valeur ou le financement rural;
- une compréhension des différences entre les sexes en ce qui concerne la participation aux activités de projet proposées et les avantages qui en découlent. Cela peut également signifier la prise en considération des besoins et des difficultés spécifiques aux groupes minoritaires d'âge, d'appartenance ethnique ou de situation socioéconomique variés;
- un paragraphe résumant les résultats attendus du projet en ce qui concerne les questions d'égalité des sexes;
- des activités de projet visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (voir l'exemple 7 de l'annexe 2 pour les activités types) qui:
 - améliorent l'autonomisation économique des femmes grâce à un accès facilité aux actifs productifs et aux bénéfiques, et à un plus grand contrôle sur ces derniers;

- renforcent le rôle des femmes dans la prise de décision dans le ménage et la communauté, ainsi que leur représentation dans les organisations locales et aux postes à responsabilité;
- réduisent la charge de travail et en assurant une répartition équitable des tâches entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons;
- des modalités d'activités du projet inclusives (notamment en ce qui concerne l'alphabétisation fonctionnelle, le lieu, la langue, le calendrier des réunions (heure, saison), la garde d'enfants le cas échéant);
- une collaboration avec les hommes de toutes les tranches d'âge et à tous les niveaux, notamment en impliquant les chefs traditionnels et les dirigeants et membres d'associations d'entreprises et d'associations agricoles.

S'agissant de l'intégration de la problématique femmes-hommes, l'engagement en faveur de l'égalité des sexes est pleinement intégré dans les activités de la composante et transparaît dans l'allocation des ressources humaines et financières, ainsi que dans les mesures et procédures opérationnelles. Le FIDA souhaite aller au-delà de l'intégration pour adopter des approches visant à transformer les rapports entre les sexes, avec des activités qui ne visent pas seulement à remédier aux symptômes des inégalités femmes-hommes, mais aussi à transformer les normes sociales, les attitudes, les comportements et les systèmes sociaux qui en sont la cause. Des exemples figurent dans l'exemple 8 de l'annexe 2.

Établissement des modalités de mise en œuvre

Il convient de préciser les modalités de mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre (voir l'exemple 9 de l'annexe 2). Les éléments suivants doivent notamment être pris en considération:

- le personnel de l'unité de gestion du projet (UGP), en particulier les compétences, la composition, les responsabilités et la formation. Le ciblage et l'intégration de la problématique femmes-hommes devraient être inclus dans le mandat de tous les membres du personnel de l'UGP chargés de veiller à ce que ces aspects bénéficient d'une attention et de ressources suffisantes pendant la mise en œuvre du projet. Cette responsabilité incombe au chef de projet. Désignation d'un spécialiste du ciblage et de l'égalité des sexes/des jeunes au sein du personnel (ou d'un coordonnateur des questions relatives au genre pour les UGP sans spécialiste du genre) (un exemple de mandat d'un spécialiste du ciblage et du genre est présenté en tant qu'outil 5 dans l'annexe 1);
- les procédures internes de l'UGP, en ce qui concerne le manuel d'exécution du projet, le plan de travail et budget annuels, les rapports d'avancement et les missions de supervision;
- les procédures externes à l'UGP, notamment le réseautage et la participation à l'élaboration des politiques;
- les partenaires d'exécution et prestataires de services, en ce qui concerne l'engagement et l'expérience qui ont fait leurs preuves en matière de réduction de la pauvreté, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, la responsabilité en matière de prise en considération du ciblage et de la problématique femmes-hommes dans les mandats; la stratégie et les missions communes de communication;
- la communauté, en ce qui concerne la planification participative et les critères d'admissibilité;
- les capacités du pays bénéficiaire et les stratégies ou initiatives existantes qui pourraient faciliter ou entraver la mise en œuvre de la stratégie axée sur le genre.

Encadré 2. Exemples de sous-catégories de groupes cibles

- Les petits exploitants agricoles (comprenant aussi bien les propriétaires fonciers que les non-propriétaires);
- les métayers;
- les personnes sans terre qui travaillent comme ouvriers agricoles ou exercent d'autres activités;
- les propriétaires de bétail ou les éleveurs;
- les personnes qui travaillent dans la création de valeur ajoutée, la transformation et la commercialisation;
- les artisans (travailleurs indépendants ou salariés dans des ateliers);
- Les jeunes femmes et hommes qui ont un accès limité au capital (en espèces ou en terres);
- Les jeunes autochtones qui ont peu d'accès aux débouchés économiques;
- Les occupants ruraux sans titre;
- Les femmes pauvres de tous âges, qu'elles soient cheffes de famille ou en couple, mais dont le contrôle sur leur vie et leurs ressources est bien inférieur à celui des hommes.

Détermination des coûts et des modalités de financement

Le coût des activités du projet proposées pour appuyer la mise en œuvre effective des stratégies en matière de ciblage et de genre doit être évalué et inclus dans le budget du projet tout au long de la mise en œuvre. Il convient notamment d'inclure les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités du personnel et des partenaires; les approches spécifiques telles que les méthodes axées sur les ménages, les technologies permettant d'économiser du travail ou les cours d'alphabétisation pour adultes; les besoins logistiques concrets tels que le transport pour atteindre les groupes cibles éloignés; les études prévues au titre du suivi-évaluation; et les activités relatives à la gestion des savoirs.

Indiquer si les coûts seront couverts par le financement du projet, les contributions en nature, les ressources extrabudgétaires ou d'autres sources.

Contribution aux systèmes de suivi-évaluation et d'apprentissage

En collaboration avec le spécialiste du suivi-évaluation et d'autres membres de l'équipe, fournir des informations sur le cadre du suivi-évaluation, le cadre logique et les systèmes d'apprentissage du projet. Les principaux objectifs sont les suivants:

- surveiller, tout au long du cycle du projet:
 - qui participe aux activités du projet et en profite, qui n'y participe pas et pourquoi;
 - l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les activités et opérations menées au titre du projet;
 - la nécessité de mettre en place d'autres activités pour élargir ou renforcer la portée des résultats et appuyer les activités de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;
- partager les enseignements tirés avec les partenaires et les réseaux de connaissances concernés.

Les tâches spécifiques peuvent comprendre:

- la détermination de la manière dont la collecte de données, l'analyse, les indicateurs et les cibles devraient être ventilés par sexe et autres catégories pertinentes, y compris l'âge;
- la définition d'outils de suivi ventilés par sexe pour diverses activités de projet;
- la prise en considération des questions de pauvreté et d'égalité des sexes dans la collecte des données, l'enquête de référence, les évaluations d'impact et l'examen à mi-parcours;
- la proposition d'indicateurs pour mesurer la performance des stratégies en matière de ciblage et de genre dans le cadre logique du projet, ou dans le cadre plus large du suivi-évaluation, au niveau des résultats, des effets et de l'impact (tels que l'indice de la base d'actifs des ménages ou le niveau de pauvreté), fondés sur le Système de gestion des résultats et des impacts du FIDA. En outre, l'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture⁵ peut être utilisé au début, à mi-parcours et à la fin du projet pour évaluer l'efficacité et la pertinence des stratégies et mécanismes, ainsi qu'à des fins de sensibilisation et de participation à l'élaboration des politiques (voir encadré 3)⁶;
- l'assurance que le cadre logique du projet tienne compte de la problématique femmes-hommes. L'outil 6 de l'annexe 1 fournit des questions-guides pour évaluer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre logique;
- la planification d'études spécifiques à mener durant la mise en œuvre, si nécessaire, pour recueillir des données qualitatives et quantitatives approfondies, ainsi qu'une estimation des coûts de l'analyse.

⁵ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, <http://www.ifpri.org/publication/womens-empowerment-agriculture-index>.

⁶ Voir également le webinaire du FIDA intitulé *Gender and targeting: monitoring and impact indicators*. Powerpoint: <http://www.slideshare.net/ifad/ifads-gender-and-targeting-webinar-series>; vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=el7W0zx2wFQ&feature=youtu.be>.

Encadré 3. Indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture

L'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture mesure les différents degrés d'autonomisation des femmes et des hommes en fonction de cinq domaines: i) les décisions relatives à la production agricole; ii) l'accès aux ressources productives et le pouvoir de décision en la matière; iii) le contrôle de l'utilisation des revenus; iv) les capacités de direction au sein de la communauté; v) l'emploi du temps. Ces domaines et les indicateurs connexes peuvent être liés aux trois objectifs stratégiques de la politique du FIDA en matière d'égalité des sexes, ce qui permet de mesurer l'état d'avancement des projets par rapport à ces objectifs.

L'indice est calculé à partir des résultats de deux questionnaires. Le premier questionnaire, soumis aux femmes et aux hommes séparément, vise à déterminer leur niveau d'autonomisation dans les cinq domaines, tandis que le second, soumis au ménage, rend compte de la base d'actifs du ménage et de ses principales caractéristiques.

Cinq volets de l'autonomisation	Indicateurs	Pondération	Lien avec les objectifs de la politique du FIDA en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
Production	1. Participation aux décisions relatives à la production	1/10	Autonomisation économique
	2. Autonomie dans la production	1/10	
Ressources	3. Propriété des biens	1/15	
	4. Acquisition, vente ou cession de biens	1/15	
	5. Accès au crédit et décisions en la matière	1/15	
Revenu	6. Contrôle et utilisation du revenu	1/5	Prise de décision et représentation
Capacités de direction	7. Membre d'un groupe	1/10	
	8. Prise de parole en public	1/10	
Emploi du temps	9. Charge de travail	1/10	Répartition équitable des tâches
	10. Temps libre	1/10	

L'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture a été mis au point par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, l'Oxford Poverty & Human Development Initiative et l'Agence des États-Unis pour le développement international dans le cadre de l'initiative *Feed the Future*. En 2014, le FIDA a travaillé sur les outils du questionnaire pour adapter l'indice à ses besoins. Une enquête pilote a été menée au Guatemala dans le cadre de l'étude de référence d'un projet et les questionnaires révisés ont été validés par une analyse économétrique.

Rédaction des documents de conception de projet sur le ciblage et les questions de genre

L'aide-mémoire pour la mission de conception comprend une description du groupe cible et un résumé des stratégies en matière de ciblage et de genre (en moins d'une page).

Les questions de ciblage et de genre sont intégrées dans l'ensemble du rapport de conception du projet et de ses appendices (pour plus de précisions, voir l'outil 7 de l'annexe 1). Les principales rubriques nécessitant des données sont les suivantes:

- Section I: Contexte stratégique et justification
 - A. Contexte national et rural du développement
 - B. Justification
- Section II: Description du projet
 - A. Zone d'intervention et groupe cible
 - B. Objectif de développement et indicateurs d'impact
 - C. Composantes/résultats
 - D. Enseignements tirés et respect des politiques et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA
- Section III: Exécution du projet
 - C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs
 - F. Recensement et atténuation des risques
- Appendice 2: Pauvreté, ciblage et égalité des sexes
- Appendice 4: Description détaillée (des composantes du projet)
- Autres appendices, le cas échéant, notamment relatives aux enseignements tirés, au suivi-évaluation, au personnel, aux budgets et au respect des obligations.

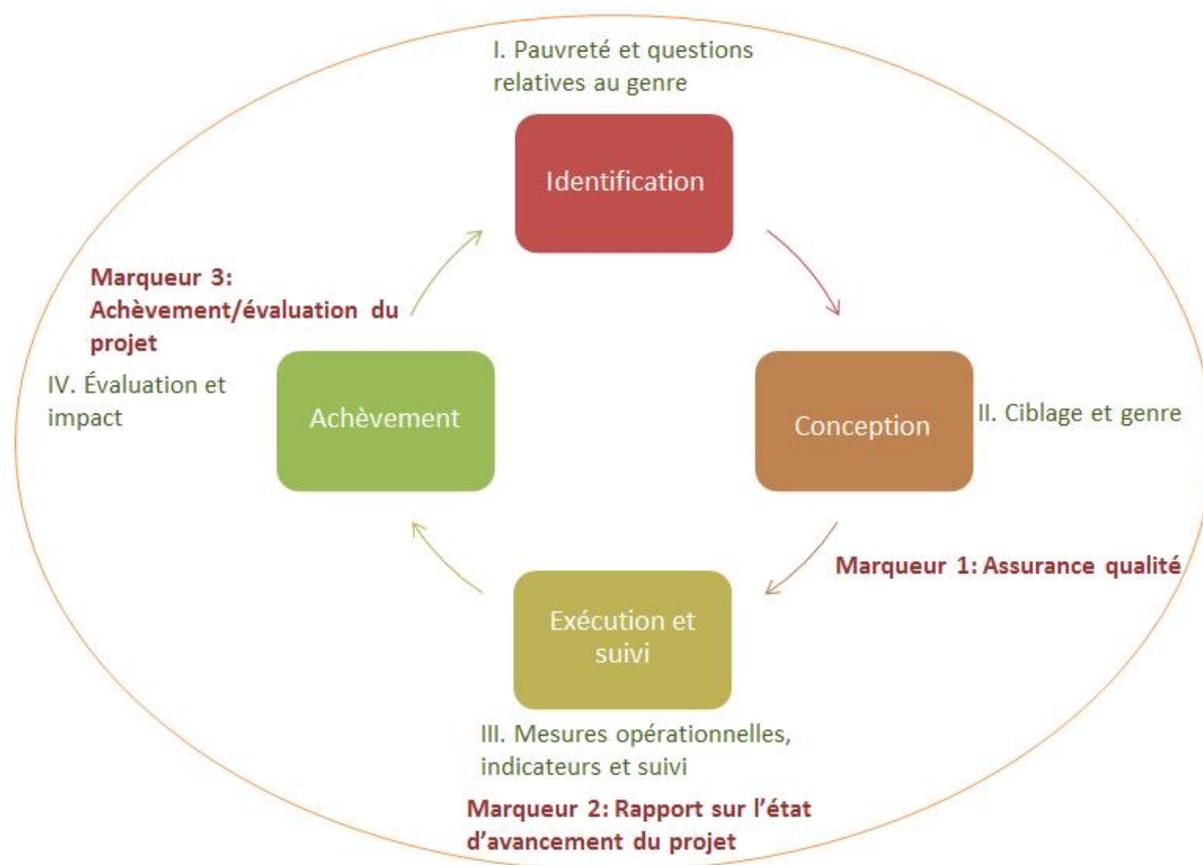
Le document de travail sur la pauvreté, le ciblage et l'égalité des sexes sera conservé dans le fichier cycle de vie du projet, qui sert de base de données et de bibliothèque du projet pendant toute la durée de son exécution. En plus de ce qui figure déjà dans le rapport de conception du projet, le document de travail devrait présenter des informations générales, des analyses et des conclusions plus détaillées qui seront utiles au démarrage et à la mise en œuvre du projet (un exemple de table des matières de document de travail est présenté en tant qu'outil 7 de l'annexe 1). Des tableaux présentant les coûts détaillés sont également inclus dans le fichier cycle de vie du projet.

Examen

Le FIDA examine la conception, l'exécution, l'achèvement et l'évaluation d'un projet sous différents angles, notamment le ciblage et l'égalité des sexes, en utilisant un système comportant six niveaux. Le marqueur de l'égalité des sexes du FIDA a été mis au point sur la base d'une échelle comportant six niveaux pour évaluer la prise en considération, aux mêmes étapes du cycle des projets, des questions d'égalité des sexes (voir annexe 1). Il fournit une évaluation rapide de l'égalité des sexes dans le contexte des examens du FIDA tout au long des différentes étapes du cycle de projet, y compris la manière dont les engagements définis lors de la conception ont été pris en compte pendant la mise en œuvre.

Le marqueur de l'égalité des sexes classe les projets selon le barème suivant: ne tenant pas compte de la problématique femmes-hommes (niveau 1), adoptant une position neutre face à la problématique femmes-hommes (niveau 2), tenant compte de la problématique femmes-hommes (niveau 3), intégrant partiellement ou pleinement la problématique femmes-hommes (niveaux 4 et 5) et visant à transformer les

rapports entre les sexes (niveau 6). L'intégration de la problématique femmes-hommes (niveau 5) renvoie aux projets dans lesquels les questions de genre ont été pleinement intégrées dans la conception, en répondant aux trois objectifs de la politique en matière d'égalité des sexes, et dans l'exécution. Les approches visant à transformer les rapports entre les sexes désignent les projets qui ne se limitent pas à remédier aux symptômes des inégalités femmes-hommes, mais visent à transformer en profondeur les normes, les attitudes, les comportements, les systèmes sociaux et les structures de pouvoir. Ces projets produisent donc des changements profonds, efficaces et durables.



Pendant la phase de conception, le ciblage et les marqueurs de l'égalité des sexes sont utilisés dans le cadre de l'examen de l'assurance qualité. Ce sont des outils utiles que le spécialiste du ciblage et du genre, le CPP et le Bureau du genre de la Division des politiques et du conseil technique peuvent appliquer au préalable pour évaluer le degré de prise en considération de l'égalité des sexes dans le projet. Le FIDA a fixé des objectifs précis pour intégrer la problématique femmes-hommes dans la conception des nouveaux projets durant FIDA10 (2016-2018), à savoir: "Veiller à ce qu'au stade de la conception, au moins 90% des projets soient classés comme intégrant partiellement l'égalité des sexes (plutôt satisfaisant = 4), ou mieux encore, faire en sorte qu'au moins 50% des projets intègrent pleinement l'égalité des sexes (satisfaisant = 5) et qu'au moins 15% transforment les rapports entre les sexes (très satisfaisant = 6)".

Pendant l'exécution, les projets sont évalués au cours des missions de supervision. Les questions de genre et de pauvreté figurent parmi les critères du rapport sur l'état d'avancement du projet et elles reflètent la mesure dans laquelle le projet tient compte des questions de l'égalité des sexes dans les interventions, les mesures opérationnelles et le budget.

Au cours du processus d'achèvement, les divisions régionales examinent la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints et les stratégies mises en œuvre, y compris la stratégie axée sur le genre. Les lignes directrices pour l'élaboration du rapport d'achèvement de projet décrivent les effets du projet sur les questions d'égalité des sexes dans plusieurs sections, tant au niveau de l'analyse des performances que de l'évaluation d'impact.

Conclusion

Les questions connexes du ciblage et du genre sont ancrées dans l'identité du FIDA, et le fait que le Fonds mette explicitement l'accent sur les populations – hommes, femmes, peuples autochtones et jeunes ruraux – le distingue des autres organismes de développement.

Dans le cadre de la conception et de l'exécution des projets de développement, l'application de stratégies en matière de ciblage et de genre éclairées et pertinentes est essentielle que les interventions profitent aux pauvres de façon équitable et inclusive. Pendant la phase de conception, la participation des femmes, des hommes, des jeunes et des peuples autochtones pauvres des zones rurales est extrêmement importante pour garantir que leur voix soient entendues et faire en sorte que leurs besoins, difficultés et priorités soient compris et guident les stratégies relatives au ciblage et au genre. De plus, l'intégration effective des questions de ciblage et de genre dans la conception des projets implique la création d'un environnement opérationnel favorable, l'identification et la prise en compte des besoins des partenaires en matière de renforcement des capacités, la définition de moyens de suivre les résultats et de partager les connaissances, l'inclusion des coûts dans le budget du projet et l'intégration approfondie des stratégies dans le rapport de conception du projet.

Au cours des phases de démarrage et d'exécution du projet, les stratégies seront affinées et actualisées à mesure que de nouvelles informations seront disponibles et que les processus de mise en œuvre seront amorcés. Pendant toute la durée d'un projet, les stratégies peuvent être modifiées pour tenir compte des circonstances et des résultats au niveau local (voir la note pratique sur les questions de ciblage et de genre lors de l'exécution du projet).

Annexe 1. Outils

Outil 1: Mandat du spécialiste du ciblage et du genre dans le cadre de la mission de conception du projet

Le texte qui suit fournit quelques idées pour le contenu du mandat, à adapter en fonction du contexte spécifique, si nécessaire.

Le spécialiste du ciblage et du genre établira le profil des groupes cibles et définira les principaux éléments des stratégies en matière de ciblage et de genre lors de la conception du projet. Ces stratégies ont pour objectif de faciliter l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation sociale et économique des groupes cibles identifiés. Pendant sa mission, le spécialiste participera à des consultations avec les parties prenantes, à des visites sur le terrain et à des réunions de synthèse.

Le spécialiste est notamment chargé des tâches spécifiques suivantes:

1. Examiner le contexte national (du point de vue juridique, politique, institutionnel, social, culturel et sectoriel) pertinent vis-à-vis des questions de ciblage et de genre par rapport à l'axe thématique du projet.
2. Réaliser une analyse participative de la pauvreté rurale et des moyens d'existence tenant compte des questions d'égalité des sexes dans le ou les domaines de projet proposé(s) pour déterminer et mieux comprendre les besoins, les priorités et les attentes des ruraux pauvres (y compris leurs stratégies et résultats en matière de moyens d'existence, leur vulnérabilité et leurs mécanismes de survie, les phénomènes locaux de pauvreté et les institutions rurales). Recenser les questions clés qui peuvent être abordées dans le projet, en ventilant les données par sexe et si possible par d'autres variables pertinentes.
3. Prendre en considération les politiques du FIDA en matière de ciblage, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et, en consultation avec les autres membres de l'équipe:
 - a. définir et établir le profil des groupes cibles du projet, notamment les aspects relatifs à la problématique femmes-hommes de la pauvreté rurale et les liens et la collaboration avec les organisations formelles et informelles;
(compléter le dossier clé sur les profils des groupes cibles)
 - b. élaborer une stratégie de ciblage, notamment des mécanismes de ciblage et de mise en œuvre, pour faire en sorte que la conception du projet tienne compte des besoins et des priorités du groupe cible et facilite leur participation aux interventions du projet, de telle sorte à ce que les préoccupations particulières des groupes vulnérables soient prises en compte;
(compléter la liste de vérification relative au ciblage et l'analyse de la portée des activités proposées)
 - c. élaborer une stratégie d'intégration des questions de genre, y compris des mécanismes de mise en œuvre, pour faire en sorte que le projet recense les possibilités de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et facilite la participation des femmes aux interventions du projet;
(compléter la liste de contrôle sur le genre)
 - d. contribuer à l'élaboration du cadre du suivi-évaluation, du cadre logique et des systèmes d'apprentissage pour mesurer la performance des stratégies et prendre en compte les questions de genre et d'inclusion sociale, notamment grâce à des approches participatives et à des données et indicateurs ventilés;
4. Repérer les possibilités d'intégrer les méthodes axées sur les ménages;
5. Déterminer les modalités d'exécution, les risques et les mesures d'atténuation, les coûts et le financement pour assurer une mise en œuvre efficace des stratégies relatives aux questions de ciblage et de genre.

Les produits attendus sont les suivants:

Produit	Longueur approximative (en pages)
Contribution à l'aide-mémoire décrivant les groupes cibles et les stratégies proposés	1
Contributions aux sections pertinentes du texte principal du rapport de conception du projet	plusieurs
Appendice 2 du rapport de conception du projet sur la pauvreté, le ciblage et l'égalité des sexes	8-12
Document de travail sur la pauvreté, le ciblage et l'égalité des sexes pour le fichier cycle de vie du projet	20

Outil 2: Contenu de l'analyse de la pauvreté et des moyens d'existence axée sur le genre

Une liste générique de sujets à couvrir dans le cadre l'analyse sociale est proposée ci-après. Dans la mesure du possible, les données devraient être ventilées par sexe, ainsi qu'en fonction d'autres variables pertinentes, telles que l'âge, l'appartenance ethnique, etc.

1. **Contexte socioéconomique.** État de pauvreté de la zone du projet; histoire de la communauté et les tendances observées dans les principaux événements socioéconomiques, y compris les migrations; base de ressources naturelles de la communauté, infrastructures, accessibilité et démographie; et groupes socioéconomiques de la communauté, y compris les typologies pertinentes des ménages, notamment fondées sur les principales sources de revenu, le rôle des différents membres du ménage ou le niveau de pauvreté.
2. **Contexte juridique et politique.** Définir et documenter le contexte juridique et politique et la manière dont il peut offrir des débouchés aux femmes (comme c'est le cas des politiques qui favorisent les débouchés économiques et le travail décent pour les femmes ou des lois qui protègent les droits fonciers et de propriété des femmes) ou, au contraire, constituer un obstacle pour celles-ci (comme c'est le cas des pratiques coutumières qui limitent l'accès des femmes aux terres et leur acquisition de titres fonciers ou des croyances et pratiques qui restreignent la mobilité des femmes).
3. **Moyens d'existence** (en lien avec l'axe thématique du projet). Moyens d'existence (humains, naturels, physiques, financiers et sociaux), tels que l'accès à la terre, au bétail, au travail, à l'éducation, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, à la santé, au crédit ou à l'épargne et aux revenus et le contrôle en la matière; stratégies de subsistance (agricoles, non agricoles, hors exploitation, modes d'établissement), effets (sécurité alimentaire et nutritionnelle, revenu, santé, bien-être, statut social), perspectives et risques; principales priorités en matière de développement du point de vue des dirigeants, des hommes, des femmes, des jeunes, des pauvres et des non-pauvres.
4. **Égalité des sexes.** Indicateurs nationaux de l'inégalité entre les sexes, tels que l'indice d'inégalité de genre du Programme des Nations Unies pour le développement, et les rôles et responsabilités des femmes et des hommes au niveau du ménage, de la communauté et du groupe, en ce qui concerne:
 - la participation des femmes et des hommes et les avantages qu'ils tirent de la réalisation d'activités économiques rentables dans l'agriculture, la gestion des ressources naturelles et le développement rural. Prendre en considération les régimes fonciers juridiques et coutumiers et les droits des successions, ainsi que l'accès légal et culturellement accepté aux services et aux ressources; l'accès aux services de vulgarisation, aux chaînes de valeur et aux marchés pour les intrants et les ventes; les priorités et besoins en matière de production en ce qui concerne la recherche et les technologies agricoles; l'accès aux réseaux de communication et d'information;
 - la voix et l'influence des femmes et des hommes;
 - la nature de la charge de travail des femmes et des hommes et le degré perçu de répartition équitable des responsabilités productives et domestiques et des avantages qui en découlent.
5. **Contexte de vulnérabilité.** Nature, gravité et fréquence des chocs; stratégies d'adaptation et sources de résilience.
6. **Analyse des institutions et des parties prenantes.** Catégories de parties prenantes, leurs intérêts et leur influence; principaux organismes et groupes de la communauté, leur composition et

leur direction; appartenance aux autorités locales, organismes et groupes; et rôles et forces des organismes publics nationaux et locaux.

Inclure des études de cas et des citations qui illustrent la compréhension qu'ont les femmes et les hommes de leur pauvreté et des interventions qui, selon eux, pourraient les aider à améliorer leurs conditions de vie.

Lors des recherches préliminaires, s'assurer que les protocoles suivants sont respectés:

- Préserver la confidentialité et l'anonymat des informations (dans les rapports).
- Donner à tous les participants l'occasion d'exprimer leur point de vue, et pas seulement à ceux qui ont toujours la parole ou dont la voix porte le plus, ou à ceux qui prétendent représenter les vues de tous.
- Veiller à ce que les questions soient ouvertes et permettent aux personnes de répondre librement; prendre acte des différents points de vue et opinions et respecter le droit de ne pas répondre ou échanger.
- Valider les conclusions tirées auprès du plus grand nombre possible de participants et entériner ces conclusions. Cela peut permettre aux participants de porter un regard neuf sur leur communauté et de corriger toute erreur qui pourrait survenir.

Consulter les listes de vérification présentées dans le guide de terrain relatif à l'analyse sociale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour savoir quelles informations recueillir aux niveaux suivants: national et régional (pages 19 et 20); district (pages 23 et 24); communauté (pages 29 à 32); groupes de discussion (pages 34 à 36 pour l'égalité des sexes et pages 37 et 38 pour les jeunes); et entretiens individuels avec les ménages (pages 39 à 42).

Outil 3: Liste de vérification relative au ciblage pour la conception de projets⁷

La liste de vérification relative au ciblage peut aider le personnel et les partenaires à s'assurer que toutes les questions de ciblage sont prises en compte dans la conception du projet, et que les besoins des groupes cibles sont, dans l'ensemble, mieux satisfaits.

Conseils d'utilisation:

- utiliser chaque question pour orienter la réflexion et la discussion sur un aspect particulier de la conception du projet;
- si nécessaire, réviser et approfondir la conception du projet pour combler certaines lacunes en matière de ciblage.

Note: l'exemple 5 de l'annexe 2 illustre l'application de la liste de vérification relative au ciblage du FIDA pour la conception du Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales, exécuté en Ouganda.

Liste de vérification relative au ciblage	Conception
1. Le principal groupe cible, soit celui à qui le projet devrait le plus bénéficier, correspond-il au groupe cible du FIDA tel qu'il est défini dans la politique de ciblage (ménages les plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire)?	
2. Les groupes cibles secondaires ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques, de leurs actifs et de leurs moyens d'existence variés, ainsi qu'en prêtant attention aux différences entre les sexes et les âges (matrice des caractéristiques des groupes cibles complétée)?	
3. Les données factuelles fournies présentent-elles un intérêt pour les activités proposées et sont-elles susceptibles d'être adoptées par les groupes cibles secondaires identifiés? Quelles sont les données factuelles (matrice sur l'analyse des composantes et des activités du projet par les principaux groupes bénéficiaires complétée)?	
4. Le document de conception décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la politique de ciblage et faisant appel à certaines ou à toutes les mesures et méthodes ci-après?	
4.1 Ciblage géographique – utilisation de données relatives à la pauvreté ou d'indicateurs indirects pour recenser, dans le cadre de projets à portée régionale, les zones géographiques (et au sein de celles-ci, les communautés) à forte densité de personnes pauvres;	
4.2 Ciblage direct – appliqué lorsque les services ou les ressources doivent être acheminés vers des personnes ou des ménages spécifiques;	
4.3 Autociblage – appliqué lorsque les biens et les services répondent aux besoins prioritaires, aux dotations en ressources et aux stratégies de subsistance des groupes cibles;	
4.4 Mesures d'autonomisation – comprennent des campagnes d'information et de communication, des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance et la fourniture d'un appui organisationnel pour autonomiser les personnes qui ont traditionnellement moins de pouvoir et de possibilité de faire entendre leur voix et encourager leur participation plus active et leur inclusion dans la planification et la prise de décision;	
4.5 Mesures de facilitation – visent à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires en faveur du ciblage de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment par la concertation sur les politiques, la sensibilisation et le renforcement des capacités;	

⁷ Avril 2013.

4.6 Mesures procédurales – susceptibles d'aller à l'encontre de la participation des groupes cibles visés;	
4.7 Mesures opérationnelles – dispositions appropriées en matière de gestion de projet, de dotation en personnel, de sélection des partenaires d'exécution et des fournisseurs de services.	
5. Suivi de la performance de ciblage. Le document de conception précise-t-il que les performances de ciblage seront contrôlées au moyen d'un système participatif de suivi-évaluation et évaluées lors de l'examen à mi-parcours? Le cadre du suivi-évaluation permet-il la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, et existe-t-il des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes permettant de suivre et d'évaluer les produits, les résultats et les effets?	

Note: Cette liste de vérification doit être complétée et incluse dans l'appendice 2 du rapport de conception du projet.

Outil 4: Liste de vérification relative au genre pour la conception de projets⁸

La liste de vérification relative au genre aide à orienter le travail de l'équipe de conception du projet en ce qui concerne la prise en considération de la problématique femmes-hommes.

Conseils d'utilisation:

- utiliser chaque question pour orienter la réflexion et la discussion sur un aspect particulier de la conception du projet;
- si nécessaire, réviser et approfondir la conception du projet pour faire en sorte que les questions d'égalité des sexes soient prises en considération de manière aussi complète que possible.

Note: l'exemple 6 de l'annexe 2 illustre l'application de la liste de vérification relative au genre dans le cadre du Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales, exécuté en Ouganda.

Liste de vérification relative au genre	Conception
1. Le rapport de conception du projet contient des données ventilées par sexe sur la pauvreté et une analyse des disparités entre les sexes dans les activités ou les secteurs concernés, ainsi qu'une analyse de chaque activité du projet tenant compte de la problématique femmes-hommes pour éliminer tout obstacle non intentionnel à la participation des femmes. L'exécution des programmes est également fondée sur ces éléments.	
2. La conception du projet définit – et le projet met en œuvre – des interventions qui visent à: <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'autonomisation économique des femmes par l'accès aux actifs productifs et du ménage et le contrôle sur ceux-ci; • renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision au sein du ménage et de la communauté, ainsi que leur représentation dans les institutions locales et aux postes à responsabilité; • réduire la charge de travail et assurer une répartition équitable des tâches entre les sexes. 	
3. Le RPC comprend un paragraphe dans la section consacrée au ciblage qui explique les résultats que le projet permettra d'obtenir du point de vue de l'égalité des sexes.	
4. Il décrit les éléments clés de la mise en œuvre de la stratégie axée sur le genre par rapport aux composantes pertinentes du projet.	
5. Le document de conception décrit – et le projet met en œuvre – des mesures opérationnelles visant à veiller à ce que les femmes et les hommes participent de manière équitable aux activités du projet et en retirent les mêmes bénéfices. Ces mesures viseront généralement à:	
5.1 affecter des ressources humaines et financières suffisantes à la mise en œuvre de la stratégie axée sur le genre;	
5.2 garantir et soutenir la participation active des femmes aux activités liées aux projets, aux organes de décision et aux comités, notamment en fixant des objectifs précis en matière de participation;	
5.3 veiller à ce que les modalités de gestion du projet (composition de l'unité de coordination/gestion de projet, mandat du personnel et des partenaires d'exécution du projet, etc.) tiennent compte des préoccupations en matière d'égalité des sexes et de d'autonomisation des femmes;	
5.4 faire en sorte que les projets touchent directement les femmes (par exemple, grâce à un nombre suffisant de personnes sur le terrain et des qualifications appropriées), en particulier lorsque la mobilité des femmes est limitée;	
5.5 déterminer les possibilités d'appuyer les partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres organismes de développement pour le réseautage et la concertation sur les politiques.	
6. Lors de la conception, le cadre logique et les systèmes de suivi-évaluation, d'information de gestion et d'apprentissage du projet précise – et l'unité de suivi-évaluation du projet recueille, analyse et interprète – les données ventilées par sexe et par âge sur la performance et l'impact, y compris les indicateurs spécifiques se rapportant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.	

Note: La liste de vérification complétée devrait figurer dans l'appendice 2 du rapport de conception du projet.

⁸ Avril 2013.

Outil 5: Mandat du spécialiste du ciblage et du genre de l'unité de gestion du projet

Rôles et responsabilités

Sous la supervision générale du chef de projet, le spécialiste du ciblage et du genre mènera des activités dans cinq principaux domaines pour veiller à ce que l'inclusion sociale soit prise en considération dans le projet:

Exécution du projet

- Conseiller et soutenir le chef de projet, les autres membres de l'UGP et les agents de terrain pour permettre une intégration effective du ciblage, de la problématique femmes-hommes et de l'inclusion sociale dans les activités du projet.
- En étroite collaboration avec l'UGP, élaborer des stratégies et des plans d'action complets en matière de ciblage et de genre, qui seront régulièrement mis à jour.
 - Travailler avec chaque spécialiste de l'UGP à l'examen critique de la conception du projet pour évaluer à quel point chaque composante ou sous-composante tient compte des questions de genre, et repérer les possibilités de renforcer la mise en œuvre sous l'angle de la problématique femmes-hommes.
 - Examiner les processus fondamentaux d'exécution des projets pour formuler des observations et des suggestions sur la manière d'obtenir les meilleurs résultats possibles en ce qui concerne le ciblage, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale.
- Veiller à ce que les activités prévues au titre des stratégies en matière de ciblage et de genre soient prises en considération dans le cadre des éléments suivants:
 - élaboration du plan de travail et budget annuels;
 - conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation du projet;
 - rapports sur l'état d'avancement du projet;
 - supervision du projet.
- Participer à l'élaboration de mandats et de dossiers d'appel d'offres pour les prestataires de services nationaux et locaux détaillés pour les différentes composantes du projet pour s'assurer que les groupes cibles seront en mesure de participer efficacement à toutes les composantes du projet et d'en réaliser les objectifs.

Suivi-évaluation et gestion des savoirs

- En collaboration avec le personnel chargé du suivi-évaluation et de la gestion des savoirs, mettre en place un système de suivi-évaluation qui permette de recueillir et d'analyser les données ventilées sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale.
- Exposer et partager les produits du suivi-évaluation, d'apprentissage et de communication.
- Analyser les données pour garantir que l'exécution du projet n'a aucune répercussion négative sur les groupes cibles et proposer des mesures correctives, le cas échéant.

Renforcement des capacités

- Procéder régulièrement à une évaluation des capacités sur les questions de genre et d'inclusion sociale et assurer le renforcement des capacités du personnel sur le terrain, de l'UGP, des partenaires d'exécution et des prestataires de services.

Communication

- Assurer la liaison avec le bureau de pays du FIDA et l'équipe chargée des questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre, du partage des connaissances et d'autres aspects.
- Faire office de canal de communication entre le projet et d'autres personnes travaillant sur les questions de genre au sein du gouvernement, des organismes d'exécution, d'autres projets de développement et du FIDA.
- Aider les collaborateurs du projet à accéder aux informations dont ils peuvent avoir besoin sur les questions d'égalité des sexes et partager les bonnes pratiques.

Sensibilisation et réseautage

- Connaître les politiques des institutions liées au projet en matière d'égalité des sexes, y compris les politiques publiques, les orientations des ministères, des institutions d'exécution et des organismes de financement, dont le FIDA.
- Établir des liens avec d'autres programmes en faveur de l'égalité des sexes, des femmes ou de l'inclusion sociale mis en œuvre par des organismes nationaux, internationaux et intergouvernementaux.
- Présenter des informations factuelles sur les bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les instances nationales.

Qualifications et expérience

- Master en sciences sociales, en développement rural ou dans une discipline voisine;
- au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale;
- expérience dans la gestion de projets de développement agricole et rural;
- expérience dans la gestion de projets prenant en considération les questions de ciblage et de genre dans l'ensemble des composantes/activités et dans le suivi-évaluation;
- expérience dans la conception et la livraison de modules de formation;
- être extrêmement motivé et engagé en faveur de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des sexes;
- bien maîtriser l'anglais/arabe/espagnol/français, à l'oral et à l'écrit, selon le lieu;
- pouvoir travailler dans d'autres langues utilisées dans la région en question serait un atout.

Outil 6: Évaluation de la prise en compte des questions de genre dans le cadre logique et les indicateurs⁹

Cet outil peut aider l'équipe de conception du projet à se poser certaines questions fondamentales lors de la conception du cadre logique et des indicateurs du projet.

Conseils d'utilisation:

- utiliser les questions ci-après pour aider à examiner en détail la conception du cadre logique du projet;
- si nécessaire, adapter ces questions afin d'appuyer l'élaboration des cadres logiques et des indicateurs des projets du FIDA.

	Indicateurs objectivement vérifiables	Mécanismes de suivi et sources d'information	Hypothèses/risques
Objectif Comment les relations entre les sexes et la pauvreté influent-elles sur l'objectif du projet?	Quelles mesures permettent de vérifier si l'objectif a permis d'obtenir les effets escomptés en matière de genre et de pauvreté?	Les données permettant de vérifier l'objectif sont-elles ventilées par sexe et analysées sous l'angle du genre et d'autres variables pertinentes (telles que l'âge, la capacité, etc.)? Quels outils d'analyse des questions de genre/de la pauvreté seront utilisés pour vérifier les effets de la réalisation de l'objectif en matière de genre et de pauvreté (par exemple, dans l'évaluation d'impact)?	Quels facteurs externes importants sont nécessaires pour atteindre l'objectif tout en tenant compte des questions de genre et de la pauvreté?
But (objectifs de développement) Ces objectifs s'accordent-ils avec les composantes du projet? Chaque objectif tient-il compte des questions de genre et de la pauvreté? Existe-t-il un objectif spécifique sur les questions de genre (conforme à la politique en matière d'égalité des sexes)?	Quelles mesures permettent de vérifier le degré de prise en compte des questions de genre et de pauvreté dans ces objectifs?	Les données permettant de vérifier la réalisation des objectifs sont-elles ventilées par sexe et analysées sous l'angle du genre et d'autres catégories de pauvreté/vulnérabilité, telles que l'âge, la capacité, etc.? Quels outils d'analyse des questions de genre/de la pauvreté seront utilisés?	Quels facteurs externes importants sont nécessaires pour atteindre ces objectifs tout en tenant compte des questions de genre et de la pauvreté?
Résultats La répartition des avantages tient-elle compte des rôles et des relations liés au genre?	Quelles mesures permettent de vérifier si les avantages du projet profitent autant aux femmes qu'aux hommes et de recenser les tranches d'âge et les différents types de femmes et d'homme visés ou participant au projet (par exemple, en tenant compte des variables relatives à la situation socioéconomique, aux capacités et à l'âge)? Outre les avantages	Les données permettant de vérifier les résultats sont-elles ventilées par sexe et analysées à l'aune d'autres variables importantes concernant la pauvreté/vulnérabilité? Ces données sont-elles analysées sous l'angle du genre et d'autres variables importantes qui peuvent indiquer la pauvreté, notamment l'âge et la	Quels facteurs externes importants sont nécessaires pour que les projets aient un impact bénéfique sur les femmes?

⁹ Adapté de H.H. Odame, *Engendering the Logical Framework* (La Haye, Pays-Bas: Service international pour la recherche agricole nationale [ISNAR], 2001).

	"économiques", examiner les avantages en ce qui concerne les relations sociales, le travail, le temps, etc.	capacité, etc. ? Quels outils d'analyse des questions de genre/de la pauvreté seront utilisés à cette fin?	
Produits Les questions de genre sont-elles prises en compte et précisées dans la mise en œuvre des projets (par exemple, dans les plans de travail)?	Les produits tiennent-ils compte des aspects qualitatifs et quantitatifs (par exemple, en examinant non seulement le "nombre" de femmes et d'hommes, mais aussi les effets ressentis ou perçus pour les femmes et les hommes)?	Les données permettant de vérifier les produits sont-elles ventilées par sexe et analysées sous l'angle du genre et d'autres variables connexes, telles que l'âge, le groupe socioéconomique, etc. ? Quels outils d'analyse des questions de genre/de la pauvreté seront utilisés?	Quels facteurs externes importants sont nécessaires pour obtenir les produits escomptés et, plus particulièrement, pour assurer la participation continue des femmes et des hommes au projet?

Outil 7: Prise en considération du ciblage, du genre et de l'autonomisation des femmes dans le rapport de conception du projet et le document de travail

Sections du rapport de conception de projet

Cadre logique

Inclure des indicateurs de produits et de résultats appropriés, avec des objectifs réalistes (si des données sont disponibles), pour mesurer la performance des stratégies en matière de ciblage et de genre. Inclure des moyens de vérification et des hypothèses.

Veiller à ce que les indicateurs et les cibles soient ventilés par sexe et si possible analysés à l'aune d'autres variables pertinentes.

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte du développement national et rural

Inclure les questions décisives issues de l'analyse de la pauvreté rurale et des moyens d'existence qui sont pertinentes pour les stratégies en matière de ciblage et de genre, notamment un paragraphe les points suivants:

- pauvreté et moyens d'existence en milieu rural: pour les régions du pays confrontées à la pauvreté, indiquer qui sont les ruraux pauvres, comment ils font face à la pauvreté et ce que cela signifie pour leur vie. Inclure le contexte et les enjeux politiques et institutionnels;
- problématique femmes-hommes: indiquer les principales inégalités entre les sexes, ainsi que leurs répercussions sur les moyens d'existence ruraux, la productivité, le développement des filières et la croissance de l'économie rurale, y compris les réponses politiques et institutionnelles.

B. Justification

En quoi les questions relatives au ciblage et au genre contribuent-elles à justifier l'investissement?

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

Zone du projet – en plus des caractéristiques agroécologiques:

- Noter toutes les raisons liées à la pauvreté qui ont motivé le choix de la zone du projet.
- Décrire les critères de sélection qui peuvent être utilisés pour cibler les poches de pauvreté (comme les districts les plus pauvres) dans la zone du projet.

Groupes cibles (1/2 page à 1 page, selon le nombre de groupes):

- Résumer les principales caractéristiques des groupes cibles (en ce qui concerne les actifs, les stratégies de subsistance, les chocs, les mécanismes d'adaptation et les besoins prioritaires) et les mécanismes de ciblage.
- Si possible, quantifier chaque groupe en tenant compte là aussi du sexe et de l'âge.

B. Objectif de développement du projet

Inclure un paragraphe sur les résultats attendus du projet en ce qui concerne les questions de genre.

C. Composantes/résultats

Identifier les bénéficiaires directs des différentes activités, produits et résultats, et les classer, si possible, en fonction du sexe et d'autres variables.

Inclure les activités de renforcement des capacités en matière de ciblage et de genre.

D. Enseignements tirés et respect des politiques du FIDA

Indiquer la conformité avec les politiques du FIDA en matière de ciblage et de genre à l'appendice 12.

III. Exécution du projet

A. Approche

Résumer les principales caractéristiques des stratégies en matière de ciblage et de genre et faire des renvois aux listes de vérification plus détaillées sur le ciblage et le genre, qui sont déjà au point et figurent à l'appendice 2.

B. Cadre organisationnel

Responsabilités de l'UGP et du personnel: énoncer la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie en matière de ciblage et de genre, attribuer la responsabilité à un membre du personnel et expliquer l'importance de l'égalité des sexes au sein de l'UGP, ainsi que dans le cadre de sa prestation de services.

Partenaires d'exécution: ceux-ci doivent s'engager à adopter des approches favorables aux pauvres, à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'inclusion sociale. Dans la mesure du possible, organiser une séance d'information sur les questions de genre à l'intention des partenaires.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

Décrire toute activité de suivi-évaluation permettant de mesurer l'efficacité des stratégies en matière de ciblage et de genre. Inclure toute disposition concernant spécifiquement la gestion et le partage de savoirs relatifs au ciblage et au genre.

E. Supervision

Veiller à ce qu'un spécialiste du ciblage et du genre mette ses compétences au service de la mission de supervision, en particulier au cours des 12 à 18 premiers mois.

F. Repérage et atténuation des risques

Repérer les risques éventuels qui pourraient entraver la mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre et proposer des mesures d'atténuation concrètes.

IV. Coût, financement et avantages du projet

C. Résumé des avantages et analyse économique

Veiller à ce que les questions de pauvreté, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes soient prises en compte dans les avantages qualitatifs.

D. Durabilité

Décrire les mesures prévues par les stratégies en matière de ciblage et de genre qui favorisent la durabilité.

Appendice 2. Pauvreté, ciblage et égalité des sexes (6 à 10 pages)

Cette section fournit des explications approfondies sur les questions à prendre en considération, les groupes cibles proposés et les stratégies en matière de ciblage et de genre. Présenter des informations plus détaillées pour compléter le rapport principal; éviter de simplement répéter le texte du rapport. Inclure les listes de vérification relatives au ciblage et au genre pour démontrer la conformité des opérations avec les politiques du FIDA en matière de ciblage, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Appendice 3. Enseignements tirés

Indiquer les enseignements en matière de ciblage et de genre tirés des projets appuyés par le FIDA, exécutés dans le pays ou dans d'autres pays et ayant un axe thématique similaire.

Appendice 4. Description détaillée des activités du projet

Mentionner les activités spécifiquement liées à la mise en œuvre des stratégies en matière de ciblage et de genre, et veiller à ce que les autres activités prennent aussi en compte les questions d'égalité des sexes et de ciblage.

Appendice 5. Aspects institutionnels et modalités d'exécution

Veiller à ce que les aspects liés au ciblage et au genre soient pleinement couverts:

- dans les mandats du personnel de projet concerné;
 - dans les modalités d'exécution, notamment en ce qui concerne la capacité et l'engagement des partenaires d'exécution.
-

Appendice 6. Suivi-évaluation

Veiller à ce que des données, si possible ventilées par sexe, âge et niveau de pauvreté, soient collectées et analysées. Faire en sorte que les indicateurs tiennent compte des questions de genre dans le projet, non seulement en ce qui concerne la participation, mais aussi les résultats et les effets. Inclure des études en rapport avec le genre ou la pauvreté.

Appendice 8. Coût du projet

Veiller à ce que les coûts de toute activité spécifique en matière de ciblage et de genre soient inclus dans les coûts du projet.

Appendice 11. Version préliminaire du manuel d'exécution du projet

Faire en sorte que les questions de ciblage et de genre soient prises en compte dans l'ensemble du projet, à savoir dans l'organisation, les responsabilités, les procédures, les processus, les critères de sélection, les rapports, la gestion financière et la passation des marchés, les relations avec les parties prenantes et toute autre modalité nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Document de travail

Le document de travail, d'une vingtaine de pages, comprend généralement les éléments suivants:

- analyse de la pauvreté et des moyens d'existence tenant compte de la problématique femmes-hommes;
- cadre institutionnel, politiques et stratégies;
- enseignements tirés (des projets appuyés par le FIDA et d'autres activités de développement dans la région);
- profil des groupes cibles;
- portée des activités de projet proposées par groupe cible;
- stratégie de ciblage;
- stratégie axée sur le genre;
- modalités d'exécution (rôles, responsabilités et calendrier de mise en œuvre de la stratégie);
- coûts et financement;
- suivi-évaluation;
- gestion des risques;
- appendice comprenant le mandat du spécialiste du genre ou du coordonnateur des questions relatives au genre.

Annexe 2. Exemples

Exemple 1: Groupes socioéconomiques – Programme d'appui au financement rural, Mozambique, 2013

Caractéristiques	Extrêmement pauvre	Moyennement pauvre	Moins pauvre
Disponibilité des actifs	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'accès aux facteurs de production 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'actifs Accès limité au marché du travail et aux facteurs de production 	<ul style="list-style-type: none"> Actifs domestiques les plus fondamentaux
Accès aux services financiers,	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'accès à tous les types de services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'épargne et au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'épargne et au crédit Accès limité aux prestations des institutions de microfinancement
Alphabétisation et notions de calcul	<ul style="list-style-type: none"> Faible capacité de lecture, d'écriture et de calcul 	<ul style="list-style-type: none"> Faible capacité de lecture et d'écriture Notions de calculs élémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de lecture, d'écriture et de calcul élémentaire
Profession et moyens d'existence	<ul style="list-style-type: none"> Personne sans revenu recevant des fonds Petit producteur –pratiquant principalement l'agriculture de subsistance Membre de l'équipage des bateaux de pêche artisanale 	<ul style="list-style-type: none"> Petit producteur pratiquant une culture de rente Petit commerçant ou entrepreneur Artisan pêcheur 	<ul style="list-style-type: none"> Producteur à moyenne échelle Commerçant Transformateur et propriétaire et capitaines d'équipements/de bateaux de pêche artisanale
Proximité des marchés	<ul style="list-style-type: none"> Vivant dans des zones rurales reculées Manque d'accès aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Vivant dans des zones rurales Susceptible de se rendre périodiquement dans de petits centres urbains 	<ul style="list-style-type: none"> Vivant/travaillant plus près de petits centres urbains
Excédent de production	<ul style="list-style-type: none"> Aucun excédent commercialisable 	<ul style="list-style-type: none"> Excédent commercialisable limité (génération de quelques revenus) Sources de revenus non agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Vente sur les marchés, mais pouvoir de négociation limité; soumis aux prix du marché
Vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> Mauvaise nutrition/problèmes de santé, virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) 	<ul style="list-style-type: none"> Problèmes de santé périodiques, VIH/sida 	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérable aux sécheresses et aux inondations périodiques, et aux graves catastrophes dans le cercle familial VIH/sida
Stratégie d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Troc Stratégie de diversification des moyens d'existence Exploitation des ressources naturelles (par exemple, vente de bois de feu ou d'autres produits forestiers) Méthodes de préparation traditionnelles Vente de récoltes/poisson pour répondre à des besoins d'argent en espèces urgents Travail saisonnier Certains types d'artisanat 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de diversification des moyens d'existence Petit commerce Artisanat Agriculture sous contrat et travaux dans d'autres exploitations agricoles Travail saisonnier Commerce ambulant 	<ul style="list-style-type: none"> Travail salarié et emploi des membres de la famille Commercialisation des produits de l'exploitation Adhésion à des associations ou à d'autres groupes pour accroître la commercialisation des récoltes et le pouvoir de négociation

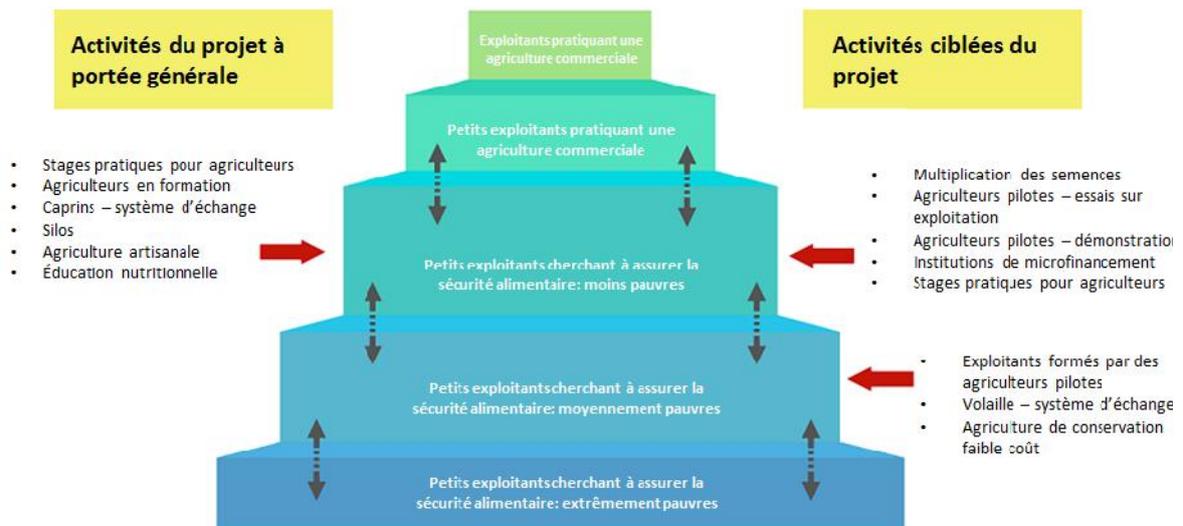
Exemple 2: Profil des groupes cibles du Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales, Ouganda, 2014

Typologie	Caractéristiques et niveau de pauvreté	Mesures d'adaptation	Besoins prioritaires	Réponses pouvant être apportées par le projet
Ménages ruraux touchés par l'exclusion financière: femmes, hommes et jeunes exerçant une activité économique et vivant dans des ménages ruraux pauvres et vulnérables, à faible revenu, n'ayant pas recours aux services financiers formels ou informels.	31% du nombre total de ménages ruraux (3,8 millions de personnes), dont 27% vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue de 1 dollar par jour; 46% se situent légèrement au-dessus du seuil de pauvreté national mais, en gagnant moins de 1,5 dollar par jour, se trouvent dans une situation économique précaire et ont des chances de retomber dans la pauvreté; 87% gagnent moins de 2 dollars par jour; 11% vivent dans l'insécurité alimentaire. Les ménages touchant moins de 2 dollars par jour ont une certaine capacité d'épargne; les ménages vivant avec moins de 1 dollar par jour comprennent des exploitants sans terre qui pratiquent l'agriculture de subsistance, des travailleurs occasionnels, des jeunes chômeurs et des ménages dans lesquels le taux de dépendance est élevé et des personnes doivent notamment prendre soins des orphelins, des personnes âgées et des personnes malades ou handicapées.	Actuellement, les ménages les plus pauvres parviennent difficilement à épargner entre 0,20 et 0,40 dollar par semaine. Lorsqu'ils ont besoin d'argent, ils empruntent à des amis et à des parents. Si, pendant les années normales, les personnes vulnérables à faible revenu sont en situation de sécurité alimentaire, elles sont contraintes de vendre leurs biens et de s'endetter durant les années de mauvaises récoltes. Enfin, 64% des ménages ruraux cachent leur épargne en espèce chez eux.	Les plus pauvres doivent se mettre d'accord sur les objectifs du ménage et commencer à s'organiser pour les atteindre, tout en prenant l'habitude d'épargner un montant aussi minime que 10 centimes de dollar par semaine, en comptant sur la pression collective pour les encourager à continuer; l'épargne et le crédit sont nécessaires pour assurer une consommation régulière au fil des saisons et couvrir les frais scolaires et les urgences. Les personnes (70-85% de femmes) en mesure de mobiliser une épargne en espèces de 50 centimes de dollar par jour tiennent à rejoindre des groupes communautaires d'épargne et de crédit.	Le projet permettra de créer 15 000 nouveaux groupes communautaires d'épargne et de crédit comptant 375 000 membres. Les sous-régions et les districts seront sélectionnés en fonction de l'incidence de la pauvreté. Le projet aura pour objectif de faire adhérer au moins 70% de femmes et au moins 15% de jeunes et 67% de pauvres ou de quasi-pauvres aux nouveaux groupes. Le mentorat des ménages sera expérimenté pour permettre aux femmes et aux jeunes les plus pauvres de commencer à épargner et leur donner les moyens de contrôler le revenu qu'ils gagnent.
Membres de groupes communautaires d'épargne et de crédit établis: femmes,	Lorsqu'ils ont adhéré aux groupes communautaires d'épargne et de crédit établis,	Les membres des groupes communautaires d'épargne et de crédit ont une bonne discipline en	Approfondissement des connaissances financières (sur les banques, le crédit, les intérêts, etc.);	Le projet fera appel à des fournisseurs de services pour appuyer, sur demande, les

Typologie	Caractéristiques et niveau de pauvreté	Mesures d'adaptation	Besoins prioritaires	Réponses pouvant être apportées par le projet
<p>hommes et jeunes ruraux qui ont réussi à épargner et à emprunter pendant au moins trois cycles annuels en tant que membres d'un groupe communautaire d'épargne et de crédit et qui souhaitent établir des liens, individuellement ou collectivement, avec des institutions de services financiers de haut niveau, notamment des banques, des institutions de microfinancement qui acceptent les dépôts, des coopératives d'épargne et de crédit (SACCO) ou des services financiers par téléphonie mobile.</p>	<p>les membres vivaient au-dessous du seuil de pauvreté. Après avoir épargné, emprunté et accumulé des actifs pendant plus de trois ans, ils ont atteint le statut de personnes vulnérables à faible revenu. Les membres comptent entre 70 et 75% de femmes et 15% de jeunes. Ils n'ont pas encore recours aux services financiers formels.</p>	<p>matière d'épargne; fixent des objectifs d'épargne hebdomadaire plus élevés à chaque cycle; font fructifier leur argent en accordant des prêts au groupe à un taux d'intérêt mensuel de 10%; gardent leurs économies dans un coffre sécurisé; partagent l'ensemble des gains (épargne + intérêts) avec tous les membres à la fin de chaque cycle annuel et reconstituent le groupe chaque année pour un nouveau cycle.</p>	<p>savoirs en matière de gestion et de commercialisation, liens avec les SACCO et les banques pour le dépôt de l'épargne, les services bancaires mobiles, les prêts collectifs sans garantie, liens avec les informations sur la technologie et les prix agricoles.</p>	<p>membres de 3 000 groupes communautaires d'épargne et de crédit établis en leur offrant des formations d'approfondissement des connaissances financières, des services de développement des entreprises et un accès à des services financiers de niveau supérieur, y compris les banques, les SACCO, les institutions de microfinancement qui acceptent les dépôts et les services financiers par téléphonie mobile.</p>
<p>Membres des SACCO ayant un accès précaire aux services financiers: femmes, hommes et jeunes pauvres et à faible revenu membres de SACCO qui ne sont pas encore autonomes sur le plan opérationnel mais qui ont le potentiel de parvenir à une gestion durable.</p>	<p>En raison du coût d'adhésion relativement élevé, les membres individuels des SACCO sont généralement issus de la classe moyenne et des ménages vulnérables à faible revenu des zones rurales. Des femmes et jeunes pauvres y adhèrent également en tant que membre d'un groupe. Les membres ordinaires ont tendance à être mal informés de leurs droits et sont exposés à la fraude et au détournement de leur épargne et de leur capital social.</p>	<p>Les ménages pauvres et modestes rejoignent les SACCO en tant que groupe (une adhésion au nom de tous). Ils adhèrent en vue de pouvoir garder leurs économies dans un endroit sûr et accéder ainsi à des prêts plus importants. Les groupes membres des SACCO et les particuliers au sein des groupes demandent des prêts aux SACCO pour lisser leur consommation dans le temps, couvrir les dépenses liées à l'éducation et mener des activités rémunératrices à taux de rotation rapide, telles que le commerce.</p>	<p>Meilleures connaissances des principes régissant les coopératives et des droits des membres; informations transparentes sur la santé des SACCO; possibilité de participer davantage à la gouvernance des SACCO; approfondissement des connaissances financières, meilleure connaissance des affaires et du marketing, nouveaux produits financiers adaptés. Donner aux membres ordinaires des SACCO les moyens de: garantir leurs droits en tant que membres, de façon à s'assurer que les dirigeants ou les membres du conseil d'administration ne détournent pas leurs économies; s'assurer que les prêts ne sont pas accordés uniquement aux personnes influentes et que les dettes en cours sont remboursées; et veiller à ce que leur épargne soit placée en lieu sûr. Besoin de</p>	<p>Le projet visera 500 SACCO rurales qui ne fonctionnent pas encore de manière autonome, mais qui ont le potentiel de parvenir à une gestion durable. Cela permettra de porter le taux d'adhésion des femmes à 33% et à 50% en tenant compte des femmes qui adhère dans le cadre de groupes, ainsi que de parvenir à une gestion et une performance des SACCO plus efficaces et responsables.</p>

Typologie	Caractéristiques et niveau de pauvreté	Mesures d'adaptation	Besoins prioritaires	Réponses pouvant être apportées par le projet
			disposer de services bancaires mobiles pour économiser du temps et de l'argent dans le cadre du dépôt, du retrait et du transfert d'argent.	

Exemple 3: Portée des activités de projet par groupe socioéconomique, dans le cadre du Programme de production agricole durable au Malawi, 2016



Exemple 4: Activités de ciblage visant à renforcer les aspects techniques de la conception des projets

Mesures	Activités
Ciblage géographique – pour sélectionner les zones les plus pauvres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer une stratégie objective à partir de critères clairement définis pour classer les régions, sous-régions et communautés en fonction de la pauvreté relative; ▪ cerner précisément les zones (jusqu’au niveau local) à l’aide de données tirées de plusieurs sources, telles que les évaluations de la pauvreté à l’échelle du pays, les données relatives à l’insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi que les ensembles de données collectées à l’échelon national par les organismes des Nations Unies (par exemple, dans le cadre de la cartographie des vulnérabilités); ▪ identifier ces localités de manière détaillée à l’aide de critères de pauvreté élaborés avec les parties prenantes locales.
Ciblage direct – appliqué lorsque les services ou les ressources doivent être acheminés vers des personnes ou des ménages spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des quotas pour s’assurer que les femmes et les jeunes sont représentés dans les groupes de producteurs, les entreprises, les associations professionnelles, etc.; ▪ utiliser des quotas pour s’assurer que les femmes et les jeunes sont représentés parmi les dirigeants des groupes d’agriculteurs, des entreprises, des associations professionnelles, etc.; ▪ fixer des objectifs quantitatifs en matière de participation aux activités du projet; ▪ veiller à ce que les critères d’admissibilité soient adaptés aux ressources du groupe cible; ▪ réserver des fonds pour les groupes vulnérables; ▪ mettre en place une formation technique s’adressant spécifiquement aux femmes et aux jeunes; ▪ sélectionner des femmes et leur permettre de démontrer leurs capacités en organisant des démonstrations, en animant des débats, en faisant des présentations et en participant à des expositions sur les techniques agricoles; ▪ proposer des prix à décerner aux agricultrices entrepreneurs; ▪ offrir des bourses de formation au personnel féminin chargé de la vulgarisation; ▪ promouvoir les visites de femmes et de jeunes, les programmes d’échanges et la participation à des foires et expositions; ▪ fournir des bons permettant aux femmes et aux jeunes d’accéder aux services de développement des entreprises; ▪ prévoir des mesures de filets de sécurité, telles que des transferts conditionnels ou inconditionnels d’argent ou d’aliments, des programmes d’activités de secours ou de transfert d’animaux.
Mesures d’autociblage – visant à garantir que les biens et les services soient conformes aux besoins prioritaires, aux dotations en ressources et aux stratégies de subsistance des groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir des cultures et du bétail adaptés à l’exploitation par des femmes, des jeunes, des pauvres et des personnes vivant avec le VIH/sida, en tenant compte des possibilités qu’ils offrent en matière de sécurité alimentaire, de ventes locales, d’exploitation de petits volumes, de faible utilisation d’intrants, de limitation des risques, de proximité du domicile, de transformation locale et de création de valeur ajoutée; ▪ sélectionner des entreprises non agricoles présentant un intérêt pour les femmes, les jeunes, les pauvres et les personnes vivant avec le VIH/SIDA, qui nécessitent un faible investissement en capital, deviennent rapidement rentables et présentent un risque faible; ▪ choisir des technologies qui tiennent compte des contraintes de travail des femmes et qui peuvent être utilisées par les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec le VIH/sida (par exemple, les systèmes d’irrigation au goutte-à-goutte ou les petits moulins motorisés); ▪ mettre en place des microcrédits pour les petites activités commerciales, sans exigence de garantie; ▪ promouvoir des démarches collectives qui ont tendance à être moins intéressantes pour les ménages plus aisés; ▪ fixer des limites supérieures ou des plafonds à l’aide sous forme de dons offerte à un groupe ou à une personne;

Mesures	Activités
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ établir des taux de rémunération modestes pour les programmes de travail (tels que l'aménagement de routes d'accès communautaires); le paiement en espèce ou en produits alimentaires du travail équivalent ou légèrement inférieur aux salaires du marché n'intéressera probablement que les groupes les plus pauvres, les femmes et les cheffes de famille. ▪ mettre en place un système de bons contre travail, échangeables contre des intrants présentant un intérêt pour les femmes, les jeunes, etc., tels que des outils perfectionnés, des semences améliorées, des engrais et du petit bétail. ▪ utiliser les intrants fournis par la main d'œuvre locale pour obtenir l'accès à certains types d'appuis fournis dans le cadre du projet; ce qui revient à viser les ménages les plus pauvres dans un contexte où les classes supérieures considèrent le travail manuel comme socialement dégradant. ▪ soutenir les cours d'alphabétisation fonctionnelle qui présenteront un intérêt pour les analphabètes, mais qui n'intéresseront que peu ou pas du tout les personnes alphabétisées; ces cours peuvent servir de point de départ pour cibler d'autres types d'aide.
<p>Mesures d'autonomisation – pour donner aux groupes cibles des chances au moins égales d'accéder aux activités du projet</p>	<p>Ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la planification de l'utilisation des ressources, des stratégies de subsistance et du partage des avantages au niveau des ménages; ▪ réduire la charge de travail des femmes grâce à l'utilisation de technologies économes en travail (notamment en ce qui concerne la collecte de l'eau et du bois de chauffage et le désherbage), à l'amélioration des infrastructures, au partage de la charge de travail et à la création de garderies sur les lieux de travail; ▪ rédiger des testaments et planifier la succession parmi les membres du ménage; ▪ encourager le transfert de compétences entre les membres du ménage. <p>Communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser la communauté aux questions de genre; ▪ encourager les femmes et les jeunes à participer aux activités du projet; ▪ entreprendre une planification communautaire (par exemple, déterminer les critères d'admissibilité, les cibles, les activités); ▪ renforcer la consultation des communautés sur l'investissement public dans l'infrastructure rurale, la recherche et la vulgarisation agricoles et la prestation d'autres services; ▪ considérer et mettre en avant des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec le VIH/sida en tant que modèles à suivre; ▪ former et renforcer les groupes, les associations et les réseaux d'entraide et de producteurs visant les femmes et les jeunes; ▪ renforcer les organisations rurales; ▪ offrir une formation aux fonctions d'encadrement aux femmes et aux jeunes travaillant sur de petites exploitations. ▪ mener des discussions communautaires pour s'attaquer aux normes et aux comportements culturels qui, sans cela, pourraient entraver les interventions visant à lutter efficacement contre le VIH/sida; ▪ collaborer avec les dirigeantes et les innovatrices dans les communautés; ▪ permettre aux bénéficiaires de participer dans la société mère (par exemple, la participation de petits planteurs au développement de la chaîne de valeur). <p>Prestation de services</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser publiquement l'information sur le projet pour s'assurer que les activités et les services sont accessibles à tous et accroître la transparence; ▪ définir une stratégie de communication au niveau du projet; ▪ discuter des questions relatives au genre, aux jeunes et au ciblage dans le cadre d'ateliers de démarrage et de réunions de sensibilisation de la communauté; ▪ mettre en place des stages pratiques pour agriculteurs à l'intention des

Mesures	Activités
	<p>petits exploitants, des femmes et des jeunes;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégrer la sensibilisation à la problématique femmes-hommes dans tous les programmes de vulgarisation agricole et de formation des agriculteurs, les activités de développement des compétences et les supports. ▪ offrir des cours d'alphabétisation fonctionnelle et d'arithmétique pour adultes (y compris en organisant des classes ambulantes pour les éleveurs); ▪ proposer aux petits exploitants, aux femmes et aux jeunes une formation sur les compétences commerciales de base, la tenue de registres, les techniques de négociation, la gestion financière, la planification et l'épargne; ▪ assurer le développement des compétences des employés du secteur agricole; ▪ offrir une formation professionnelle aux jeunes chômeurs des zones rurales, qui bénéficieront également d'un financement de départ pour la création d'entreprises; ▪ accroître la valeur du travail des femmes (grâce au développement de la chaîne de valeur).
<p>Mesures de facilitation – pour créer et maintenir un environnement politique et institutionnel qui favorise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.</p>	<p>Renforcement des politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialoguer avec le gouvernement et les donateurs afin d'influencer leurs attitudes et leurs politiques en matière d'investissements en faveur des petits exploitants, des jeunes et des femmes; ▪ plaider en faveur d'approches favorables aux pauvres, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des jeunes et du commerce éthique; ▪ promouvoir la législation foncière; ▪ promouvoir une législation du travail équitable; ▪ mener des études sur les politiques relatives aux aspects sociaux des moyens d'existence en milieu rural; ▪ aider les autorités nationales à améliorer le contexte de vulnérabilité en réduisant l'exposition ou en renforçant la préparation aux chocs. <p>Offre de services</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que les programmes de recherche abordent des questions qui concernent les petits exploitants pauvres, les femmes et les jeunes; ▪ utiliser des canaux de communication accessibles aux petits exploitants pauvres et aux femmes pour diffuser des messages de vulgarisation, des informations sur les marchés, etc; ▪ veiller à ce que la communication, les supports de vulgarisation et les ensembles de savoirs soient non sexistes (notamment en ce qui concerne le langage, le niveau d'alphabétisation et les thèmes); ▪ promouvoir l'épargne des ménages, les groupes d'épargne et de crédit renouvelables et les comptes bancaires pour les petits exploitants, les femmes et les jeunes; ▪ promouvoir les services d'assurance pour les petits exploitants; ▪ veiller à ce que la formation soit dispensée en tenant compte des questions de genre (par exemple, en choisissant un lieu, un moment et une durée appropriés; en formant des couples plutôt qu'un seul conjoint; en veillant à ce que les niveaux de langue et d'alphabétisation correspondent aux capacités des participants; en proposant des services de puériculture). <p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser et former les fonctionnaires (au niveau national et local et le personnel de première ligne), les membres des départements de développement agricole et communautaire, les prestataires de services, les agents des institutions de microfinancement, le personnel de l'UGP et les partenaires d'exécution au développement en faveur des pauvres et à l'autonomisation des femmes (y compris en ce qui concerne la l'engagement à prendre en considération les questions de ciblage et de genre dans le projet); aux moyens de donner davantage de voix aux femmes et aux agriculteurs; et aux façons de prêter attention aux divers moyens d'existence, besoins et priorités de toutes les catégories de la

Mesures	Activités
	<p>communauté;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ organiser des visites de sensibilisation sur site à l'intention des décideurs; ▪ sensibiliser les acteurs de la chaîne de valeur et les entreprises agroalimentaires aux questions de genre et à la situation des pauvres; ▪ participer à des réseaux nationaux, à la création de partenariats et d'alliances et à des forums publics; ▪ susciter une volonté de s'engager en faveur de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des femmes chez les dirigeants à tous les niveaux, y compris les cadres supérieurs, les partenaires, les dirigeants locaux (politiques, de la société civile, religieux) et les membres des communautés et des ménages; ▪ former le personnel lié au projet et les principaux partenaires d'exécution aux procédures de planification et au suivi-évaluation participatifs; ▪ sensibiliser les fonctionnaires et les autorités locales et renforcer leur capacité à comprendre la différence entre un système de transmission descendant et axé sur les messages et un système dans lequel ils répondent aux besoins ressentis des agriculteurs et des communautés clients (sans nécessairement satisfaire les besoins des clients les plus aisés et les plus influents); ▪ intégrer les questions relatives à la pauvreté et au genre dans un programme d'enseignement agricole et d'autres activités de formation à l'intention du personnel de vulgarisation et développer leur capacité de prendre en considération ces questions dans leurs activités; ▪ encourager le personnel féminin chargé de la vulgarisation à participer aux formations et aux visites sur le terrain, à la fois pour développer leurs capacités et pour encourager les agricultrices à y prendre part; ▪ créer un fonds de formation pour recruter des femmes cadres. <p>Approche institutionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les processus participatifs (par exemple, au moyen d'évaluation participative des besoins, de planification de l'action communautaire et de processus participatifs de mise en œuvre); ▪ renforcer les liens entre les organisations communautaires, les autorités locales et les prestataires de services; ▪ accorder une attention particulière à l'approche institutionnelle pour la gestion communautaire des ressources naturelles, la gestion des bassins versants, les systèmes d'irrigation à petite échelle, la gestion des parcours, le développement communautaire et les activités rémunératrices collectives.
<p>Mesures procédurales – pour instaurer la transparence dans les procédures administratives et éliminer les obstacles fortuits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que les responsabilités en matière de ciblage et de genre soient clairement définies dans le mandat du personnel et des partenaires concernés; ▪ réduire les coûts de transaction liés à l'enregistrement d'un groupe générateur de revenus en tant que coopérative ou organisation non gouvernementale; ▪ supprimer l'obligation pour les organisations communautaires admissibles d'être légalement enregistrées; ▪ éviter de demander des contributions communautaires initiales élevées pour l'accès à des dons de contrepartie, ou d'accepter des contributions en nature; ▪ simplifier et rationaliser les procédures de présentation de demandes et la tenue des dossiers; ▪ traduire les formulaires de demande et les documents du projet dans la langue locale; ▪ apporter une assistance technique gratuite pour aider les groupes à remplir les formulaires de demande et à préparer et chiffrer les propositions de sous-projets; ▪ supprimer les exigences qui empêchent certaines personnes d'accéder au microfinancement, comme la nécessité d'être détenteur d'un titre foncier ou l'obligation pour les femmes d'obtenir la cosignature de leur mari ou d'un garant adulte de sexe masculin; ▪ établir des exigences réalistes en matière de contribution des

Mesures	Activités
	<p>bénéficiaires (notamment en ce qui concerne la fourniture de main-d'œuvre ou d'argent), plutôt que d'exclure par inadvertance certaines catégories de pauvres;</p> <ul style="list-style-type: none">▪ communiquer les critères de participation au projet à la communauté;▪ mettre en place des services de puériculture pour faciliter la participation des femmes (notamment aux programmes de travaux publics).

Exemple 5: Liste de vérification du FIDA relative au ciblage, telle qu'appliquée dans le cadre du Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales en Ouganda

	Conception
1. Le principal groupe cible, soit celui à qui le projet devrait le plus bénéficier, correspond-il au groupe cible du FIDA tel qu'il est défini dans la politique de ciblage (ménages les plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire)?	Le Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales en Ouganda vise les ménages touchés par l'exclusion financière qui n'utilisent pas les services financiers formels ou informels (30% de la population adulte rurale), ce qui correspond, dans l'ensemble, aux 27% de ménages vivant avec moins de 1 dollar par jour. De plus, 74% des membres d'un groupe communautaire d'épargne et de crédit ont une consommation par habitant inférieure à 2 dollar par jour.
2. Les groupes cibles secondaires ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques, de leurs actifs et de leurs moyens d'existence variés, en prêtant attention au genre et à l'âge? (matrice des caractéristiques des groupes cibles complétée?)	Le groupe de Projet est composé des trois catégories de ménages touchés par l'exclusion financière ci-après: i) les ménages faisant l'objet d'une exclusion financière qui n'utilisent pas de services financiers formels ou informels, ii) ceux qui ne font usage que de groupes d'épargne et de crédit informels et iii) les membres de SACCO dont l'accès aux services financiers est précaire car la SACCO n'est pas encore autonome bien qu'en passe de le devenir.
3. Les données factuelles fournies présentent-elles un intérêt pour les activités proposées et sont-elles susceptibles d'être adoptées par les groupes cibles secondaires identifiés? Quelles sont ces données factuelles? (matrice sur l'analyse des composantes et des activités du projet par les principaux groupes bénéficiaires complétée?)	Il existe une énorme demande non satisfaite pour la formation de groupes communautaires d'épargne et de crédit.
4. Le document de conception décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la politique de ciblage, faisant appel à certaines ou à toutes les mesures et méthodes suivantes:	
4.1 Ciblage géographique – utilisation de données relatives à la pauvreté ou d'indicateurs indirects pour recenser, dans le cadre de projets ou de programmes communautaires, les zones géographiques (et au sein de celles-ci, les communautés) à forte densité de pauvres	Trois indicateurs de pauvreté sont à utiliser conjointement pour recenser quatre sous-régions ciblées par l'appui aux groupes communautaires d'épargne et de crédit. Le manuel d'exécution du projet présente en détail les procédures de classement des sous-régions, explique comment les appliquer et fournit des données sur la pauvreté.
4.2 Ciblage direct – appliqué lorsque les services ou les ressources doivent être acheminés vers des personnes ou des ménages spécifiques	La formation sur les connaissances financières et le développement des entreprises s'adressera majoritairement aux femmes et aux jeunes.
4.3 Autociblage – appliqué lorsque les biens et les services répondent aux besoins prioritaires, aux dotations en ressources et aux stratégies de subsistance des groupes cibles	Les groupes communautaires d'épargne et de crédit s'adressent essentiellement aux femmes (70%) et aux pauvres et ne présentent aucun intérêt pour les non-pauvres en raison de la très faible épargne hebdomadaire (moins de 0,50 dollar), des taux d'intérêt élevés (10% par mois) et de la courte durée maximale des prêts (1 à 3 mois). Les SACCO ont également une assise communautaire et sont autogérées par les membres, ce qui les rend plus accessibles aux pauvres que les services financiers formels tels que les banques. Les femmes représentent 33% des membres des SACCO, détiennent 34% de leur capital social et 36% de l'épargne totale, et sont les bénéficiaires de 37% des prêts. Les jeunes représentent entre 4 et 7% des membres, du capital social, de l'épargne et des prêts.
4.4 Mesures d'autonomisation – comprennent des campagnes d'information et de communication, des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance et la fourniture d'un appui organisationnel pour autonomiser les personnes qui ont traditionnellement moins de pouvoir et de possibilité de faire entendre leur voix et	Les groupes communautaires d'épargne et de crédit donnent à leurs membres, notamment aux femmes et aux jeunes, des moyens d'agir et contribuent au renforcement de la confiance aux niveaux social et psychologique, tout en favorisant l'autonomisation économique. Les membres apprennent qu'ils peuvent épargner de manière régulière, emprunter et rembourser, et réaliser des profits intéressants dans le cadre du petit commerce de produits locaux. L'épargne leur donne les

	Conception
encourager leur participation plus active et leur inclusion dans la planification et la prise de décision	moyens de payer l'éducation de leurs enfants, d'assurer une consommation régulière, d'améliorer leur foyer et leur alimentation et d'accumuler des moyens d'existence.
4.5 Mesures de facilitation – visent à renforcer l'attitude et l'engagement des parties prenantes et des partenaires en faveur du ciblage de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment par la concertation sur les politiques, la sensibilisation et le renforcement des capacités	Le Commissaire à l'égalité des sexes du Ministère de l'égalité des sexes, du travail et du développement social fait partie du Comité de supervision des projets. Le Ministère de l'égalité des sexes, du travail et du développement social sera représenté dans tous les comités d'appel d'offres des groupes communautaires d'épargne et de crédit. Le responsable de la communication et de la gestion des savoirs de l'UGP préparera et diffusera des messages sur l'égalité des sexes et le ciblage de la pauvreté. L'unité de suivi-évaluation organisera des ateliers de partage des expériences pour recenser les bonnes pratiques en matière de ciblage et diffuser les enseignements tirés.
4.6 Attention portée aux mesures procédurales – susceptibles d'aller à l'encontre de la participation des groupes cibles visés	Les mesures procédurales sont abordées dans le manuel d'exécution du projet pour éviter toute ingérence politique dans la sélection des zones les plus pauvres des projets. Les éventuels obstacles procéduraux auxquels se heurtent les femmes et les jeunes et les questions relatives à l'accès des populations pauvres au crédit sont également analysés et traités.
4.7 Mesures opérationnelles – dispositions appropriées en matière de gestion du projet/programme, de dotation en personnel, de sélection des partenaires d'exécution et des prestataires de services	Les responsabilités en matière de ciblage sont explicitement mentionnées dans les mandats de l'ensemble du personnel de l'UGP. Le coordonnateur du projet sera chargé de veiller à ce que la lutte en faveur de l'égalité des sexes et le ciblage de la pauvreté soient efficaces. Aux termes de leurs contrats, les prestataires sont en charge du ciblage. Les prestataires de services seront évalués sur la base de leur performance concrète concernant les questions d'égalité des sexes, de ciblage de la pauvreté et des jeunes.
5. Suivi de la performance de ciblage. Le document de conception précise-t-il que les performances de ciblage seront contrôlées au moyen d'un système participatif de suivi-évaluation et également évaluées lors de l'examen à mi-parcours? Le cadre du suivi-évaluation permet-il la collecte/l'analyse de données ventilées par sexe et existe-t-il des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les effets?	La conception du suivi-évaluation met fortement l'accent sur le suivi de la performance en matière de ciblage. Tous les prestataires sont tenus de fournir des données ventilées sur la représentation des femmes et des jeunes en lien avec les objectifs suivants: 70% de femmes dans les groupes communautaires d'épargne et de crédit; 30% de femmes dans les SACCO (ou 50% de femmes en incluant celles qui adhèrent en tant que membres de groupes), 30% de femmes dans les conseils d'administration et les comités de supervision des SACCO. Le niveau de pauvreté des membres des groupes communautaires d'épargne et de crédit sera également suivi dans le cadre de l'étude de référence, de l'examen à mi-parcours et du rapport d'achèvement du projet, à l'aide de fiches de notation de la pauvreté.

Exemple 6: Liste de vérification du FIDA relative au genre, telle qu'appliquée dans le cadre du Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales en Ouganda

	Conception
1. Le rapport de conception du projet contient des données sur la pauvreté, ventilées par sexe, une analyse des questions de genre dans les activités ou les secteurs concernés, et une analyse de chaque activité du projet axée sur le genre pour éliminer tout obstacle non intentionnel à la participation des femmes. L'exécution des programmes est également fondée sur ces éléments.	Les données sur la pauvreté ventilées par sexe ont été utilisées dans l'analyse et l'établissement des difficultés liées à l'accès des femmes aux services financiers dans les régions rurales de l'Ouganda.
2. Le rapport de conception du projet définit – ou le projet met en œuvre – des interventions qui visent à: <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'autonomisation économique des femmes en promouvant l'accès aux actifs productifs et du ménage et le contrôle sur ceux-ci; 	Le Projet en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales contribuerait à améliorer l'accès des femmes aux services financiers et leur permettrait ainsi d'accumuler des actifs humains, sociaux, physiques et financiers.
<ul style="list-style-type: none"> • renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision dans le ménage et la communauté, ainsi que leur représentation au sein des institutions locales et aux postes à responsabilité; 	Le Projet permettrait de renforcer la participation des femmes à la prise de décision en fixant un objectif de représentation de 30% de femmes au sein du personnel, des conseils d'administration, des comités de supervision et des comités gestion des prêts des SACCO et de 70% de femmes dans les adhésions aux groupes communautaires d'épargne et de crédit.
<ul style="list-style-type: none"> • réduire la charge de travail et en assurant une répartition équitable des tâches entre les femmes et les hommes. 	Le Projet vise à améliorer l'accès des femmes aux services financiers et n'a pas pour objet d'investir dans les infrastructures rurales. Toutefois, les membres utilisent l'épargne et le crédit pour couvrir l'éducation des enfants et les services de soins de santé.
3. Le rapport de conception du projet comprend un paragraphe dans la section consacrée au ciblage qui explique les résultats que le projet permettra d'obtenir du point de vue de l'égalité des sexes.	Les aspects du Projet liés à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale sont résumés dans la section portant sur la zone et le groupe cible du projet.
4. Le rapport de conception du projet décrit les éléments clés de la mise en œuvre de la stratégie axée sur le genre par rapport aux composantes pertinentes du projet.	Ces éléments sont synthétisés dans les appendices 2 et 4.
5. Le document de conception décrit – et le projet met en œuvre – des mesures opérationnelles pour veiller à ce que les femmes et les hommes participent de manière équitable aux activités du projet et en retirent les mêmes bénéfices. Ces mesures viseront généralement à:	
5.1 <i>Affecter des ressources humaines et financières suffisantes à la mise en œuvre de la stratégie axée sur le genre</i>	Un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes sera élaboré au cours de la première année et réexaminé au cours des années suivantes pour veiller à ce que le Projet continue de mettre fortement l'accent sur la promotion de l'accès des femmes aux ressources financières. Toutes les interventions recensées dans la stratégie axée sur le genre ont été correctement chiffrées et budgétisées.
5.2 <i>Garantir et soutenir la participation active des femmes aux activités liées aux projets, aux organes de décision et aux comités, notamment en fixant des objectifs spécifiques en matière de participation</i>	Au niveau communautaire, la participation des femmes aux groupes communautaires d'épargne et de crédit constitue le point de départ de la formation de ces associations et du lancement d'activités telles que l'épargne, d'une grande importance pour les femmes. La sensibilisation à l'égalité des sexes fera partie du processus d'engagement aux côtés des communautés rurales. Au minimum, 70% membres des groupes communautaires d'épargne et de crédit. Les femmes devraient représenter 30% des membres

	Conception
	individuels des SACCO et 50% des membres représentant des groupes; les femmes devraient également représenter 30% des épargnants et des emprunteurs actifs.
5.3 <i>Veiller à ce que les modalités de gestion du projet/programme (composition de l'unité de gestion/de coordination du programme, mandat du personnel et des partenaires d'exécution du projet, etc.) tiennent compte des préoccupations en matière d'égalité des sexes et de d'autonomisation des femmes</i>	<p>Il a été proposé d'assurer une représentation équitable des sexes dans l'UGP. Une terminologie non sexiste a été utilisée pour décrire des postes du personnel et les responsabilités en matière de prise en compte des questions de genre ont été détaillées dans tous les mandats du personnel de l'UGP. Le coordonnateur de projet a la responsabilité générale de veiller à ce que la stratégie axée sur le genre soit élaborée et mise en œuvre. Le responsable du suivi-évaluation est le coordonnateur des questions relatives au genre. Le directeur et le gestionnaire des services financiers à l'échelon local des SACCO sont en charge de la mise en œuvre de la stratégie pour leurs composantes respectives. Le responsable de la passation des marchés est chargé de veiller à ce que les questions relatives à l'égalité des sexes soient prises en compte dans le processus d'appel d'offres et dans tous les contrats avec les fournisseurs de services pour les SACCO et les groupes communautaires d'épargne et de crédit. Le responsable de la communication et de la gestion des savoirs est chargé de sensibiliser le public aux questions d'égalité des sexes et aux services financiers et d'organiser des ateliers de partage des données d'expérience pour recenser, exposer et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en considération des questions de genre.</p> <p>Posséder une expérience confirmée en matière de collaboration avec les femmes et les groupes marginalisés sera une condition essentielle pour sélectionner des organismes qui formeront les groupes communautaires d'épargne et de crédit et renforceront les SACCO. Les prestataires des groupes communautaires d'épargne et de crédit auront la responsabilité de faire en sorte que l'objectif de participation d'au moins 70% de femmes soit atteint.</p>
5.4 <i>Faire en sorte que les projets/programmes touchent directement les femmes (par exemple, grâce à un nombre suffisant de personnes sur le terrain avec des qualifications appropriées), en particulier lorsque la mobilité des femmes est limitée</i>	L'inclusion de femmes dans le personnel des organismes chargés d'appuyer la création de groupes communautaires d'épargne et de crédit serait l'un des facteurs utilisés pour évaluer les qualifications des soumissionnaires. De la même manière, la présence de personnel féminin dans les organismes engagés pour renforcer les SACCO serait un critère d'évaluation de leurs qualifications.
5.5 <i>Déterminer les possibilités d'appuyer les partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres organismes de développement pour le réseautage et la concertation sur les politiques</i>	Le Commissaire à l'égalité des sexes du Ministère de l'égalité des sexes, du travail et du développement social sera membre du Comité de supervision du projet. L'UGP et l'unité de gestion des savoirs étayeront et mettront à profit l'expérience tirée de la participation des femmes aux groupes communautaires d'épargne et de crédit et aux SACCO pour que ces dernières prennent part à la concertation de haut niveau sur les politiques avec le gouvernement et les donateurs.
6. Lors de la conception, le cadre logique et les systèmes de suivi-évaluation, d'information de gestion et d'apprentissage du projet produisent – et l'unité de suivi-évaluation du projet recueille, analyse et interprète – les données ventilées par sexe et par âge sur la performance et l'impact, y compris les indicateurs spécifiques relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.	<p>Le nombre de femmes qui bénéficieraient du Projet a été clairement précisé et cela est indiqué dans le cadre logique. Tous les indicateurs pertinents du cadre logique (c'est-à-dire tous ceux qui concernent les personnes) sont ventilés par sexe.</p> <p>Des audits sur l'égalité des sexes ont été budgétisés pour attirer davantage l'attention des SACCO sur l'inclusion des femmes à divers niveaux en tant que membres, gestionnaires et membres des conseils d'administration.</p>

Exemple 7: Activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Mesures	Activités
Amélioration de l'accès aux actifs et aux bénéfices et contrôle en la matière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès des femmes aux conseils de vulgarisation, au crédit, aux assurances et aux intrants – en particulier pour les exploitations agricoles et les élevages qui relèvent principalement du domaine des femmes – et prendre des mesures pour s'assurer qu'elles conservent le contrôle des bénéfices pendant la commercialisation. ▪ Soutenir la participation des femmes au développement d'exploitations agricoles et d'élevages qui ne sont pas perçus traditionnellement comme relevant de leur domaine, ainsi qu'aux activités non agricoles rémunératrices. ▪ Cibler les femmes et les ménages dirigés par des femmes pour leur permettre de participer au développement, au transfert et à l'adoption de technologies. ▪ Choisir des femmes pour animer des démonstrations sur les exploitations et organiser des journées sur le terrain. ▪ Promouvoir la planification au niveau des ménages afin d'encourager l'utilisation équitable du revenu au profit de tous les membres du ménage par la sensibilisation et la communication promouvant des changements de comportement au niveau de la communauté et des ménages. ▪ Mettre sur pied des groupes d'entraide féminins pour l'épargne et le crédit. ▪ Informer les femmes et les hommes sur les droits de propriété et de successions, notamment en ce qui concerne les terres. ▪ Promouvoir les titres fonciers conjoints ou l'enregistrement de patrimoine au nom de la femme.
Amélioration de l'accès des femmes aux compétences et aux savoirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter différentes approches de formation pour accroître la participation des femmes (par exemple, en proposant des formations en binôme; en offrant une formation séparée pour les femmes; en faisant plus régulièrement appel au personnel féminin chargé de la vulgarisation et aux formatrices; en choisissant le support, la langue et les médias appropriés; en veillant à ce que le moment et les lieux des interventions conviennent aux femmes). ▪ Développer les compétences des femmes dans des domaines qui ne sont traditionnellement pas considérés comme des domaines investis par les femmes. ▪ Encourager la participation des femmes aux visites d'immersion. ▪ Mettre en place des réseaux de partage des savoirs traditionnels qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes. ▪ Appuyer les cours d'alphabétisation fonctionnelle pour adultes à l'intention des femmes. ▪ Développer les compétences des femmes en matière de gestion économique et d'épargne. ▪ Développer les compétences commerciales et entrepreneuriales des femmes. ▪ Mettre sur pied des groupes d'entraide féminins pour le partage des connaissances. ▪ Promouvoir les groupes d'entraide féminins pour le traitement, la commercialisation et le partage de l'information sur les marchés, pour réaliser des économies d'échelle et renforcer le pouvoir de négociation des femmes sur les marchés. ▪ Sensibiliser aux questions juridiques (politiques et réglementations) et aux droits des femmes et des hommes au niveau communautaire. ▪ Renforcer les connaissances juridiques des femmes.
Renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler avec les associations et les coopératives agricoles pour accroître la participation des femmes en tant que membres et dirigeantes. ▪ Apprendre aux femmes à former des groupes, à diriger, à renforcer la confiance et à négocier. ▪ Concevoir des stratégies permettant aux femmes d'accéder aux savoirs et aux informations afin qu'elles soient en mesure de prendre des décisions éclairées, notamment au moyen de réseaux d'information communautaires. ▪ Organiser une formation de sensibilisation à l'égalité des sexes au niveau communautaire afin de mieux faire comprendre l'importance d'intégrer les femmes aux possibilités de développement rural. ▪ Fixer des objectifs spécifiques en matière de représentation des femmes dans les organes de décision pertinents.
Amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser et promouvoir les technologies permettant d'économiser du travail pour les activités réalisées par les femmes en lien avec les produits de base, ainsi que les autres travaux domestiques (approvisionnement en eau, transformation des aliments, approvisionnement en combustible). ▪ Développer les compétences et renforcer l'accès aux services pour améliorer le bien-être des femmes et des autres membres de la famille (formation nutritionnelle, soins de santé maternelle, services de santé). ▪ Développer les compétences pratiques dans les communautés rurales.

	<ul style="list-style-type: none">▪ Faire participer les femmes aux démonstrations et à l'application des technologies afin de comprendre et d'évaluer les incidences de ces technologies sur leur charge de travail.▪ Changer les mentalités dans les communautés rurales pour parvenir à une répartition plus équitable de la charge de travail entre les sexes.▪ Dans le cadre de la promotion de nouvelles entreprises, prendre en considération:<ul style="list-style-type: none">- les besoins en main-d'œuvre de l'ensemble du système agricole, plutôt que des entreprises individuelles;- la répartition du travail entre les différents membres du ménage et les implications pour les périodes de forte charge de travail;- la disponibilité de main-d'œuvre supplémentaire et la capacité des ménages d'embaucher des travailleurs supplémentaires pour faire face aux périodes de forte charge de travail;- d'autres moyens de partager ou de répartir le travail.
--	--

Exemple 8: Approches visant à transformer les rapports entre les sexes dans les projets

Les activités du projet visant spécifiquement à promouvoir la transformation des rôles liés au genre et des relations de pouvoir comprennent:

- des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes au niveau des ménages, des groupes et des communautés (voir les exemples détaillés dans l'encadré ci-dessous);
- des initiatives visant à renforcer le rôle des femmes dans la production alimentaire, le transfert des savoirs traditionnels et la contribution à la gestion durable des ressources naturelles et à la conservation de la biodiversité;
- le ciblage sexospécifique des chaînes de valeur pour les cultures et les produits contrôlés par les femmes et les interventions favorisant la transformation dans l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris dans le cadre des partenariats public-privé;
- la participation à l'élaboration de politiques relatives à l'égalité des sexes avec les ministères de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural.

Exemples d'activités de projet visant à transformer les rapports entre les sexes aux niveaux des ménages et de la communauté

- Méthodes axées sur les ménages visant à créer des perceptions de la famille partagées, caractérisées par un partage plus équilibré des décisions et une répartition équitable des tâches: formation d'animateurs et d'agents d'encadrement, activités de planification à l'échelle de la famille et du groupe;
- Technologies et pratiques économes en travail, qui réduisent les charges de travail agricole et domestique: transformation des cultures, approvisionnement en eau potable, récupération de l'eau de pluie, biogaz, parcelles boisées, énergie solaire, poêles économes en combustible;
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle: production de semences, de cultures et de produits d'origine animale, culture potagère, micro-irrigation, communication sur la nutrition, équipements après-récolte;
- Au niveau communautaire: appui aux groupes d'entraide et autres organisations locales, alphabétisation, développement de compétences financières (notamment chez les clients de services bancaires ne disposant pas de succursale), alphabétisation juridique sur les droits des femmes, services parajuridiques, compétences liées à l'encadrement, compétences de négociation pour le développement des chaînes de valeur, visites d'échange, dialogue avec les hommes sur la question de l'égalité des sexes, attribution de titres fonciers, et clubs locaux d'auditeurs.

Lien vers la page web consacrée aux méthodes axées sur les ménages:

<https://www.ifad.org/fr/web/knowledge/publication/asset/39409831>

Exemple 9: Activités d'intégration et de ciblage des questions d'égalité des sexes visant à renforcer les aspects opérationnels de l'exécution des projets

Mesures	Activités
Personnel de l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nommer du personnel de projet répondant à des critères de composition (c'est-à-dire inclure les effectifs féminins de terrain) et ayant les aptitudes requises et des compétences en matière d'égalité entre les sexes, tant au niveau du siège que des projets. ▪ Préciser la responsabilité des hauts responsables de l'UGP en matière de ciblage de la pauvreté et de l'égalité des sexes dans leurs mandats, la responsabilité ultime incombant au coordonnateur du projet. ▪ Nommer un spécialiste du genre et des coordonnateurs des questions relatives au genre. ▪ Refléter l'engagement en faveur de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre la pauvreté rurale dans les ateliers d'initiation, la rémunération et les possibilités de formation et promotion. ▪ Former le personnel à la prise en considération des questions relatives au genre. ▪ Attribuer la responsabilité du suivi de la performance du ciblage et des bénéficiaires au responsable du suivi-évaluation.
Système de suivi-évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Refléter la problématique femmes-hommes et les questions intéressant les jeunes dans l'ensemble du système de suivi-évaluation. ▪ Établir et surveiller des indicateurs tenant compte des questions d'égalité des sexes et mettre en place un cadre logique. ▪ Prendre en compte les questions d'égalité des sexes et de pauvreté dans la collecte des données, les enquêtes de référence, les évaluations d'impact et l'examen à mi-parcours. ▪ Faire en sorte que les femmes prennent part aux évaluations rurales participatives et soient représentées dans les équipes de travail sur le terrain. ▪ Veiller à ce que l'analyse des questions de genre et de la pauvreté soit intégrée dans les principaux rapports, ainsi que dans des rapports distincts, selon que de besoin. ▪ Mettre en œuvre un programme de partage des savoirs.
Procédures internes de l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en considération les questions liées au genre, aux jeunes et au VIH/sida dans le manuel d'exécution du projet. ▪ Définir une stratégie axée sur le genre au niveau du projet. ▪ Intégrer la problématique femmes-hommes dans les processus annuels de planification du travail et de budgétisation. ▪ Prendre en considération les questions d'égalité des sexes dans les rapports d'activité et les activités menées dans le cadre des missions de supervision. ▪ Expliquer et discuter de l'engagement sur les questions relatives à la pauvreté, l'égalité des sexes, les jeunes et le VIH/sida dans le contexte du développement rural et de la conception de projets lors des ateliers de lancement. ▪ Effectuer un auto-contrôle du ciblage et de la mise en œuvre de la stratégie axée sur le genre. ▪ Analyser la prestation de services (entreprises, technologies, formation, crédit) du point de vue de la problématique femmes-hommes, de la pauvreté, des jeunes et des personnes vivant avec le VIH/sida et s'attaquer (c'est-à-dire réagir aux résultats

Mesures	Activités
	<p>de l'analyse) aux obstacles potentiels à la participation (tels que la sélection de moments ou de lieux non appropriés, le paiement de frais ou la fourniture de travail et les exigences de garantie).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir des mécanismes de dépôt de plaintes et de griefs pour promouvoir l'équité, la transparence et l'exactitude accrue du ciblage.
Procédures externes de l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer des réseaux avec des organisations œuvrant en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des sexes, des jeunes et de la lutte contre le VIH/sida. ▪ Participer à la concertation au niveau national sur les inégalités entre les sexes, promouvoir une législation visant à remédier aux déséquilibres entre les sexes dans le secteur rural et soutenir la discrimination positive.
Partenaires d'exécution et prestataires de services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires et les prestataires de services doivent faire preuve d'engagement à l'égard du développement en faveur des pauvres, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. ▪ Les partenaires et les prestataires de services devraient avoir de l'expérience en matière de ciblage de la pauvreté au niveau des communautés et de méthodes participatives. ▪ Encourager les partenaires et les prestataires de services à recruter des travailleuses sur le terrain afin d'améliorer l'impact sur la zone ciblée. ▪ Travailler avec des expertes et des spécialistes du domaine. ▪ Élaborer une stratégie de communication commune en matière de ciblage de la pauvreté et d'égalité des sexes. ▪ Entreprendre des missions de supervision conjointes (UGP, partenaires, prestataires de services, autres organismes publics et donateurs).
Communauté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la participation de la communauté à l'évaluation des besoins et à la planification des interventions. ▪ Promouvoir la participation de la communauté à la définition des critères d'admissibilité pour la participation aux activités du projet. ▪ Recenser, avec la communauté, des indicateurs de l'autonomisation des femmes.



Fonds international de développement agricole

Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome, Italie

Téléphone: +39 06 54591 - Télécopie: +39 06 5043463

Courriel: ifad@ifad.org

www.ifad.org

 facebook.com/ifad

 instagram.com/ifadnews

 linkedin.com/company/ifad

 twitter.com/ifad

 youtube.com/user/ifadTV